
L'Indochine française de 1886 à 1889

Author(s): Marcel Blanchard

Source: *Etudes d'histoire moderne et contemporaine*, T. 5e (1953), pp. 184-223

Published by: Société d'Histoire Moderne et Contemporaine

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/20524441>

Accessed: 14-01-2024 06:06 +00:00

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



Société d'Histoire Moderne et Contemporaine is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Etudes d'histoire moderne et contemporaine*

L'INDOCHINE FRANÇAISE DE 1886 A 1889 (1).

Entre les années 1882-1885 d'une part — celles de notre guerre avec la Chine sur le fait du Tonkin, âpre, difficile, terriblement coûteuse en hommes et en argent (2), fertile en épisodes et rebondissements retentissants, mais qui, telle quelle, n'en fut pas moins la première véritable affirmation victorieuse de notre force militaire reconstituée après nos désastres continentaux — et, d'autre part, les premières années 90, celles où les Gouvernements généraux de Lanessan et de Rousseau — tout en lui débroussaillant le chemin et en lui frayant la route — préfigurent, par quelque côté, le décisif proconsulat de Doumer, efficace et dur, qui allait, dès 1897, et pour des décades, orienter l'Indochine française vers les voies de son destin, s'interposent quelques années d'apparence hésitante et comme indécise, incertaines et pourtant trépidantes. Années où il semble au premier abord que rien ne se décide et que rien ne prenne figure; où se déchainent dans la métropole les plus ardentes polémiques de tribune et de presse et où pourtant, en silence et comme à la dérobée, sont mises en place quelques institutions valant pour rassembler et lier les si divers pays constituant ce lointain domaine. Années durant lesquelles par ailleurs, sur place même, les mandataires de l'autorité française s'évertuent tant bien que mal, tant mal que bien, à résoudre, au jour le jour et cas pour cas, les très difficiles problèmes auxquels ils s'affrontent, pour la plupart, avec plus de bonne volonté que de succès.

De cette marche incertaine et cahotante des choses porte aussi bien le témoignage — appelant irrésistiblement la comparaison avec la cascade vertigineuse des gouverneurs généraux des premières et si

(1) Sources de cette étude : *Dossiers généraux de l'Indochine française* aux Archives du Ministère des Colonies. — *Dossiers administratifs* des gouverneurs, résidents et administrateurs, Ibid.

(2) « La guerre que nous avons faite dans ce pays aux troupes chinoises et aux irréguliers composant l'armée de la Cour de Hué a causé des ruines profondes. Français et Chinois, nous avons été conduits par les nécessités de la guerre à semer partout la destruction et la mort ». *Rapport* RICHAUD, 5 octobre 1888.

scabreuses années de notre conquête algérienne — le défilé hétéroclite et la succession à un rythme pressé des mandataires de la souveraineté française.

Qu'on en juge : pour la période retenue, la mission du général Roussel de Courcy, la mission de Paul Bert, l'intérim du résident général Reinhardt, les gouvernements généraux de Constans, de Richaud, de Picquet, voilà pour les chefs de file; en ce qui touche leur état-major, sarabande plus pressée encore des résidents généraux et des gouverneurs : Reinhardt, Parreau, Berger, Hector, Picquet, Palasme de Champeaux, Thomson, Filippini. L'on ne saurait vraiment se défendre de l'impression comme d'un carrousel mené sur une cadence frénétique et où s'escamoteraient, sitôt apparus, les figurants s'avancant pour leur numéro. Un carrousel? Le terme plus exact serait une corrida, et de mort. Combien en effet, de tous ceux-là, frappés en pleine action et succombant durement à la peine! Paul Bert, Berger, Parreau, Filippini, Palasme de Champeaux, Picquet, sans oublier la disparition, intervenue dans des circonstances que d'aucuns alors estimèrent plus que suspectes, du Gouverneur général Richaud, emporté d'une indisposition foudroyante sur le paquebot le ramenant en France après sa révocation arrachée au gouvernement par les soins de son immédiat prédécesseur, devenu son plus farouche ennemi : Constans.

Succession vertigineuse donc; et par quoi se soulignent l'instabilité et la confusion des directives et des doctrines. Il y a en effet, durant cette période, de continuelles et très âpres discussions dans la métropole touchant les affaires d'Indochine; et cela tant dans la presse qu'aux Assemblées; discussions reflétant sans doute les appréhensions de beaucoup de parlementaires et la défiance d'une forte partie de l'opinion française, mais qui, surtout peut-être et fort souvent, s'apparentent dans une large mesure à des opérations de politique intérieure. C'est assez dire que leur aspect s'offre par bien des points comme affaire purement métropolitaine. Ce serait d'ailleurs une passionnante étude et qui à ma connaissance n'a jamais été même esquissée, que de rechercher à travers ces interventions et ces campagnes la trame des intrigues partisans, des haines personnelles, des manœuvres de groupes, des opérations de finance et de presse. Le présent exposé les négligera toutefois qui, se voulant essentiellement colonial, s'attachera exclusivement aux deux points que voici, fort inégaux d'ailleurs, en développement et en importance :

1^o Quelles ont été les décisions gouvernementales touchant l'organisation de ces nouveaux pays dont s'achève si péniblement la conquête? S'est-il dégagé une doctrine ou y a-t-il eu des hésitations et des ater-

moiements? En dernière analyse, au bénéfice — ou à la charge — de qui a été, de la France même, conduite et organisée l'affaire?

2° Tandis que la métropole élabore un système et ébauche une organisation générale : cette Union indochinoise, très vite apparue, au moins dans l'armature et le dessin de ses lignes maîtresses, que se passe-t-il dans la réalité exotique et sur place même? Et sous quelles apparences se trouvent s'offrir, durant ces années incertaines, les différentes parties de notre ensemble indochinois?

*
* *

Et tout d'abord, que veulent à Paris les meneurs — au moins apparents — du jeu, c'est-à-dire les Ministres auxquels il appartient, au moins en principe, et souvent en dépit de leurs hésitations et de leurs répugnances, de prendre en dernière analyse les décisions majeures?

Du fait des événements des cinq années antérieures, notre pays avait été graduellement amené à assumer la responsabilité et la conduite de pays sensiblement différents et se trouvait avec, sur la tête, une couronne indochinoise dont on pouvait estimer les fleurons assez disparates : une Cochinchine organisée en colonie depuis un quart de siècle et toute fière de l'honneur et du profit — à quoi elle venait d'accéder — de députer au Parlement; un Cambodge féru de sa Monarchie et tout à la fois absolutiste et féodal; un Tonkin dévasté par la guerre récente contre la Chine et où force nous était, en dépit de l'opportunité de sauver les apparences, de prendre en mains les rênes en des formes d'administration presque directe; un Annam enfin où tout nous conseillait, au moins comme entrée de jeu, de changer le moins possible au statut des institutions.

Dès lors, deux politiques sont en présence et en conflit : les uns estiment qu'il y a là, de fait, un ensemble solidaire, divers sans doute et multiforme, mais dont on peut penser que notre but permanent doit être de l'agréger peu à peu et progressivement dans une organisation commune. Tranchons le mot : une politique d'assimilation et d'unification. De cette politique les partisans regrettent les occasions jadis et tout récemment encore perdues. C'est ainsi que le Gouverneur Général Richaud écrira le 10 juin 1888 : « Nous avons voulu voir je ne sais quelle différence entre ces trois pays de l'Annam, du Tonkin et de la Cochinchine et j'estime que cette erreur a été la principale cause de tous nos mécomptes. L'on n'a pas vu et pas voulu voir qu'Annam, Tonkin et Cochinchine étaient trois expressions géographiques et que

ces trois pays formaient jadis une unité. Hué, malgré les démembrements apportés par nous, en est resté la tête et le cœur.

« Le jour où l'amiral Rigault de Genouilly a débarqué à Tourane, si, au lieu de rembarquer ses troupes pour venir à Saïgon, il avait marché sur Hué, depuis longtemps la question indochinoise serait résolue et nous aurions épargné bien des hommes et économisé beaucoup de millions.

« La même erreur a été commise lorsque Garnier et plus tard Rivière ont pris Hanoï. Eux aussi auraient dû se diriger droit sur Hué. »

Mais l'affirmation de cette thèse et sa traduction dans les faits peuvent être reprises. Et c'est là généralement l'idée des administrateurs de la Cochinchine, à ce moment tout à l'espoir de voir Saïgon profiter de tout ce qui se pourrait faire dans le sens de l'assimilation unificatrice; c'est celle des anciens Gambettistes; celle des opportunistes, honteux au fond d'eux-mêmes de la panique de Langson et demeurant fidèlement engagés de cœur à Ferry, lui aussi intimement unitaire. A Paris et dans les hautes sphères administratives, elle est âprement et habilement défendue par les bureaux du Sous-Secrétariat des Colonies, transportés à la perspective de cette aubaine, tout fiers d'augmenter leur compétence et de grossir si sensiblement leur rôle, tremblants de convoitise et claquant du bec à la vue de ce morceau de roi.

En face il y a, discrète mais ferme, l'opposition des Bureaux des Affaires étrangères. Que l'administration coloniale le veuille ou non, affirment les porte-paroles du Quai, il n'y a en Indochine — la Cochinchine mise à part — que des terres de protectorat venues sous notre influence par le moyen de traités liant pareillement les contractants : Roi du Cambodge et Empereur d'Annam, sans doute, mais aussi nous-mêmes. La France n'a pas le droit d'aller au delà. Le voudrait-elle? Ce serait erreur grave de sa part, car elle n'a là-bas ni l'outillage ni les ressources d'un gouvernement direct. Bien mieux inspirée serait-elle dès lors, en ne se saisissant que d'un haut contrôle, mais effectivement et attentivement exercé. Telle s'offre l'attitude de nos diplomates; il conviendrait au demeurant de savoir (ce qui demanderait une étude dont j'avoue que, faute de documents, je ne l'ai pas poussée) s'il n'y avait pas au Quai d'Orsay telle ou telle personnalité rêvant de ranger Cambodge, Tonkin et Annam à côté de la Tunisie dans une grande Direction des Protectorats du type de celle qu'élaborera, à quelque temps de là, Gabriel Hanotaux. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, il reste qu'il y eut bien là, courte mais dure, une bagarre.

En 1886 c'est d'abord le parti de l'unification qui tient la corde.

Comme on ne sait à quel saint se vouer après l'échec du général de Courcy — qui a vainement essayé de la manière forte à l'égard de l'Annam et n'a réussi qu'à y déchaîner la révolte —, sous l'influence de Ferry resté très puissant en dépit de sa retentissante défaite du printemps précédent, on députe là-bas — sous le signe des Affaires Étrangères, mais pour y pratiquer en fait une politique diamétralement opposée à leurs intentions — une éminence républicaine : Paul Bert, empressé à se donner à sa mission avec tant de fougue qu'il y succombera au bout d'un semestre. Et ce sont alors, sous le signe d'un zèle hâtif et passionné, quelques mois d'activité débordante : essai d'une administration plus directe sur le Tonkin, effort pour atteindre de plus près, par delà les lettrés, les populations mêmes et, comme le déclarait Paul Bert : « lier plus étroitement les intérêts de ces peuples avec les nôtres », création à cet effet d'un conseil de notables, effort aussi pour l'institution d'un corps régulier de fonctionnaires français; tout cela sans compter de nombreuses réalisations matérielles : mise sur pied de sanatoriums, de messageries fluviales, création à Paris de l'Agence économique de l'Indochine. Et l'on pourrait allonger cette liste.

Mais, outre que cet effort va ne durer que le temps même de la mission de Paul Bert, son action n'est point, à Paris, sans rencontrer de vives résistances. Les Affaires Étrangères — dont Paul Bert dépend au moins en théorie — voient clair dans son jeu et réagissent énergiquement par le canal de Freycinet lui-même, tant qu'il se trouve détenu avec le portefeuille la présidence du Ministère, plus tard du fait du Directeur des Affaires Politiques Francis Charmes, très lié avec de Freycinet et demeurant, même et peut-être surtout après le départ de ce dernier du Quai, en stricte liaison avec lui. Freycinet, qui s'est laissé imposer Paul Bert par Ferry et Brisson et qui en a signé les instructions, Freycinet, tout en estimant à son juste prix le zèle et l'allant de son envoyé, ne laisse pas que de se choquer de quelques excès de zèle et de hâte. Il juge pour sa part singulièrement téméraire de trop engager l'avenir, et, à de certains tournants tenus pour dangereux, freine nettement. Sans doute, le Président du Conseil n'ignore nullement la très forte position personnelle que garde Paul Bert dans la métropole, ses amitiés de groupes, ses liaisons politiques, ses hautes appartenances maçonniques; en bref, tout un complexe d'influences et de forces auquel la prudence bien connue de Freycinet n'a garde de se heurter en forme trop directe. Par son activité d'ailleurs, son énergie brûlante et brutale à se colleter avec des difficultés de tous ordres et des hommes de tout poil, Paul Bert a manifestement impres-

sionné Freycinet qui semble bien avoir apprécié ce dynamisme (1). Il reste que non moins manifestement, l'ardeur de l'un et sa passion de foncer ne sont pas sans quelque peu déconcerter la prudence réfléchie de l'autre et la chose apparaît à telle incidente, telle réflexion, tel appel à la patience que, subtilement, le Ministre glisse dans sa correspondance au détour d'un alinéa.

Au demeurant, resté, sous la fermeté de ses convictions républicaines, très authentique Marquis Charles de Saulces et d'une courtoisie aussi parfaite toujours que fort distante au besoin, Freycinet semble bien avoir jugé trop bruyant et trop encombrant — quelque chose tout à la fois sentant « le nouveau monsieur » et faisant par trop « famille » — l'appareil proconsulaire assez mêlé dont s'était entouré Paul Bert à son départ de France : un imposant Cabinet militaire, un Cabinet civil non moins imposant, un secrétariat particulier où fonctionnaient deux gendres, l'un en situation et l'autre en expectative, enfin et à l'usage de la smala familiale, un lot d'institutrices, de doctresses et de caméristes. De cet état d'esprit, l'on se croit fondé à trouver la marque dans une dépêche assez significative postérieure à la mort de Paul Bert : non seulement un des gendres, mais un des officiers d'ordonnance s'étaient embarqués sur le paquebot ramenant le cadavre. Freycinet en marqua son vif mécontentement dans un télégramme au résident général intérimaire, télégramme dont, en prévision du cas, effectivement survenu, où son quasi-veto arriverait trop tard à Saïgon, il eut soin de faire tenir la copie au Consul de France à Ismaïlia aux fins de communication aux intéressés à leur passage du canal (1) : « 18 novembre 1886. — Je ne puis m'opposer à ce que MM. Klobukowsky et Luce accompagnent le corps de M. Paul Bert s'ils croient nécessaire d'accomplir ce pieux devoir. Mais je dois vous faire observer que, tout récemment, vous m'aviez déclaré que leur concours en ce moment vous était très utile. La meilleure manière d'honorer la mémoire de Paul Bert, c'est d'assurer la continuation de son œuvre. »

(1) Que cette appréciation de Freycinet se nuancât de réticence, Paul Bert s'en rendait parfaitement compte. Écrivant de Hué à Constans (à Pékin) le 12 août 1886, il lui marquait : « Nous avons là-bas (en France) mêmes ennemis avérés ou secrets. » La phrase visait avant tout Freycinet et Goblet (cette lettre aux *Papiers Constans* aux Archives *Affaires Étrangères*).

(1) Il était prévu que le cadavre serait pendant la halte du paquebot à Ismaïlia exposé en une façon de chapelle ardente pour la visite de la colonie française. Le journal français local décrivit le cercueil disparaissant sous les couronnes expédiées de France par maintes sociétés et maints établissements publics, par exemple la Station agronomique d'Auxerre, les Canotiers-Sauveteurs de Toulouse, l'Asile des Aliénés de l'Yonne.

Dès le vivant du proconsul aussi bien, des réserves plus formelles encore n'avaient pas manqué : outre sa mission précise touchant le Tonkin et l'Annam, le politicien avait reçu, mal défini d'ailleurs, un droit de regard sur le protectorat cambodgien, théâtre, nous le verrons à son heure, d'une lutte serrée entre les tenants du protectorat et les annexionnistes; et il n'y a aucun doute que le Gouverneur de Cochinchine, Filippini, centralisateur virulent, ne fût actionné par Klobukowsky, intime confident de Paul Bert et qui avait un vieux compte personnel à régler avec les Cambodgiens.

Tant que Paul Bert avait vécu, Freycinet avait fait prodiguer les conseils d'apaisement par Francis Charmes. A peine refroidi le cadavre du proconsul, c'est le Ministre qui prend la plume et de quelle encre! Et qui connaît l'habituelle onction du style de la Maison n'a pas de peine à entendre l'extrême irritation de Freycinet interpellant directement, coup sur coup, son collègue de la Marine, l'Amiral Aube, théoriquement responsable de ce qui se passe en Cochinchine et au Cambodge : « 17 novembre 1886. — Ce n'est pas sans une grande surprise que j'ai vu M. Filippini... à peine nanti de ses fonctions... préconiser l'annexion du Cambodge comme une solution non seulement possible, mais désirable... Mon opinion générale est entièrement opposée à ces vues. Il m'est absolument impossible d'admettre, après l'exemple que nous avons eu sous les yeux en Annam, que le détronement de Norodom et la suppression du pouvoir des mandarins soient une solution acceptable... Une politique d'absorption nous exposerait inévitablement à la nécessité d'une occupation complète dont je doute que la Cochinchine puisse faire les frais. »

« 1^{er} décembre 1886. — Je suis contraint de noter chez M. Filippini une tendance marquée à s'écarter, en ce qui concerne le Cambodge, de l'esprit des instructions auquel j'avais, en la forme la plus nette, attaché un caractère impératif... Je crois devoir, dans le mode le plus sérieux, attirer votre attention sur les suggestions dans lesquelles M. Filippini paraît se complaire et qui ne tendent à rien de moins qu'à nous engager, à brève échéance, dans une guerre d'extermination dont le terme final serait l'annexion du royaume cambodgien... Je ne puis douter que vous n'appréciez comme moi tous les dangers auxquels nous exposerait une pareille politique... et je veux espérer que vous voudrez bien m'informer très prochainement des dispositions à prendre par vous pour écarter cette éventualité. »

Freycinet a donc freiné et il n'est pas douteux que la disparition de Paul Bert a apporté, quelque temps, de l'eau au moulin des adversaires de l'administration directe. C'est alors que, de la part du Sous-Secré-

tariat d'État aux Colonies, l'affaire se trouve reprise et menée par trois hommes : Ferry lui-même, Eugène Étienne et Haussmann.

Quoique gardant apparemment une réserve et une discrétion de grand style à cette période douloureuse de sa vie politique, Ferry reste très préoccupé de l'Indochine en qui il continue à voir une de ses œuvres de prédilection. Soucieux de ne pas se découvrir lui-même, mais intimement persuadé qu'il faut jeter sur tout cet ensemble de pays un appareil de liaison unitaire, il pousse l'affaire. Une fois Freycinet écarté des Affaires Étrangères, c'est lui, Ferry, qui va conseiller et en quelque mesure imposer, pour le poste de sous-secrétariat, un des nouveaux poulains du parti républicain, Eugène Étienne.

Au plein de sa jeunesse ardente et fruste, Eugène Étienne, s'il n'était encore le roi sans couronne de la France d'Afrique, le haut capitaine d'affaires président des *Voitures de Paris* et de maints autres conseils d'administration, l'homme de l'État-major général, toutes espèces sous les traits de quoi il figera plus tard sa physionomie, Eugène Étienne s'offrait déjà comme le « boss » incontesté de l'Oranie et, du groupe des hommes de Gambetta, comme un des plus authentiques espoirs du parti républicain de gouvernement. Avec sa puissante encolure et sa carrure d'athlète — cou de taureau et masque de lion, affirmaient ses supporters et ses admiratrices, « d'un lion de l'espèce plutôt commune », rectifiait un polémiste boulangiste — avec son langage expressif et souvent empreint de trivialité voulue, ses éclats de voix et ses coups de poing sur la table, c'était un esprit fin et foncièrement réaliste, mariant plus que quiconque, à un grand besoin d'action, le goût et le sens du possible.

Dès l'origine, il avait affirmé que l'on ne ferait rien en Indochine si l'on ne s'efforçait, reprenant les vues de Paul Bert, de jeter sur tout cet ensemble le réseau d'une direction commune et, avant tout, d'une forte organisation administrative. Et il savait que pour cela il conviendrait de faire violence aux Affaires Étrangères. Mais il connaissait mal alors les dédales de l'exécution et les voies et moyens de la mise sur place d'un appareil de cet ordre. Sa chance fut de rencontrer — et son mérite de savoir utiliser — un très grand commis dont la destinée fut singulière et à qui il était réservé, dans cette administration des Colonies qui, depuis quelque quinze ans, n'était pas sans s'étriquer quelque peu, de renouer la grande tradition des rédacteurs des ordonnances de la Restauration sur le gouvernement des Iles, celle aussi des éminents collaborateurs de Chasseloup-Laubat dans la mise sur pied de la Cochinchine.

Par sa formation à l'École de Droit et aux Sciences Politiques,

Hausmann s'était destiné à la diplomatie et nul doute qu'il n'y eût fait une brillante carrière. Un hasard l'avait amené aux Colonies quand le futur président de la République, Félix Faure, du petit négoce du Havre et désireux de s'insinuer dans la haute bourgeoisie havraise où comptait la famille d'Hausmann, l'avait pris comme attaché à son cabinet de sous-secrétaire d'État aux Colonies. Esprit de rare clarté, méthodique et sûr, d'une formidable puissance de travail, Hausmann allait s'offrir comme le type même du haut administrateur apolitique, vierge de toute appartenance partisane. Tel quel, il fixa l'adhésion enthousiaste d'Étienne empressé à cautionner ce confident et collaborateur d'exceptionnelle qualité auprès de successeurs qu'aurait pu éventuellement offusquer pareille importance donnée au neveu du plus représentatif des préfets de l'Empire et qui devait en relever la baronnie.

« Monsieur Hausmann, dont l'intelligence est vive, l'esprit net et précis, a toutes les qualités voulues pour prendre une des premières places dans la hiérarchie administrative.

« Sa puissance de travail est surprenante et il s'est révélé apte aux plus délicates fonctions. Le concours de tous les instants qu'il me donne depuis que le Gouvernement a confié à l'Administration des colonies la constitution de l'Indochine, me permet et m'impose la douce obligation de déclarer que, si je ne l'avais eu à mon côté, il m'eût été difficile, sinon impossible, d'accomplir cette œuvre si importante, aujourd'hui en bonne voie. » (1)

Étienne écrira encore à la fin de 1889 : « Si j'ai choisi M. Hausmann pour mon chef de cabinet, c'est que, par expérience, je savais le concours précieux qu'il allait m'apporter dans ma lourde tâche. C'est un collaborateur à qui l'on peut impunément laisser toute initiative personnelle. Les intérêts de l'État sont bien servis quand ils sont sous la sauvegarde d'un agent aussi distingué. »

C'est dans ces conditions exactes que furent élaborés et promulgués les décrets des 17 et 20 octobre 1887 comportant deux parties essentielles.

Une Union Indochinoise était créée par le passage sous l'Administration des Colonies et de l'Annam et du Tonkin qui y rejoignaient la Cochinchine. Le gouverneur de la Cochinchine, les résidents généraux du Cambodge, de l'Annam et du Tonkin étaient désormais placés aux ordres directs d'un gouverneur général assisté d'un secrétaire général et d'un conseil supérieur. Surtout un budget commun était institué

(1) Dossier administratif d'Hausmann. Notes d'Étienne, 8 décembre 1887.

qui devait, lorsque le régime fonctionnerait pleinement, absorber la majeure partie des diverses ressources locales.

Cette mise en commun des ressources était destinée à supporter une administration — commune pareillement — qui, surtout sous le couvert de régies financières, fonctionnerait d'une façon identique, dans toute la mesure du possible, sur tout le territoire de l'Union.

Les Colonies l'emportaient; les Affaires Étrangères, comme il se doit, réagirent; elles le firent à la date du 14 novembre 1887 sous la forme d'une lettre du Ministre Flourens à Barbey, ministre de la Marine et des Colonies, personnage assez obscur et que, le tenant pour trop impressionné par Étienne, Flourens chercha à intimider : « Je tiens à préciser nettement en ce qui me touche la portée des décrets des 17 et 20 octobre ayant pour objet l'union indochinoise. Il résulte pour moi de l'esprit de ces deux textes que l'Union ne doit aucunement porter atteinte à l'organisation des pays de protectorat telle qu'elle est actuellement constituée et encore moins modifier la ligne politique que la France poursuit en Extrême-Orient... Dans ma pensée, les deux décrets précités tendent exclusivement à réaliser une simplification administrative... Il reste qu'aucune opération militaire ne peut être entreprise, qu'aucun changement ne peut être apporté aux circonscriptions administratives et politiques sans l'assentiment de mon Département... Le Département des Affaires Étrangères conservera son droit d'intervention et d'initiative dans toutes les affaires politiques... Nos résidents généraux, tout en relevant du Gouvernement général et du Ministre de la Marine et des Colonies, conserveront leur caractère diplomatique et devront rester en communication régulière et ponctuelle avec mon Département... Il est clair que je devrai être tenu exactement au courant de toutes les mesures qui pourront avoir, soit par leur cause, soit par leur nature, soit par leurs conséquences imprévisibles, un caractère politique... et ce par les voies les plus rapides. »

Et se donnant l'illusion de prodiguer des conseils qu'on ne lui demandait point, il continuait : « Il importe que les premiers actes de la nouvelle forme administrative tendent avec la plus extrême attention à rassurer les populations, les gouvernements et les autorités indigènes dont le terme même d'Union indochinoise pourrait éveiller les très légitimes susceptibilités quant au maintien du *statu quo*... Je me propose d'ailleurs de veiller strictement à ce que les agents de la nouvelle administration sachent concilier avec la fermeté, le calme et l'esprit de modération dont il convient de ne jamais se départir à l'égard des Asiatiques qui, si accoutumés qu'ils soient par leur éducation nationale au respect du pouvoir, ne s'inclinent devant lui qu'à la

condition de le savoir bienveillant et équitable autant que fort. »

L'on peut penser que c'était parler pour ne rien dire. En fait, c'avait été une bataille gagnée par des gens qui, s'ils ne le savaient avec précision au départ, sentaient fortement ce vers quoi ils entendaient tendre. Ceux qui avaient perdu la bataille l'avaient perdue parce que, n'osant découvrir ce à quoi et au fond d'eux-mêmes ils aspiraient, ils avaient cru préférable de s'en tenir à une position négative et par trop prudente. La brutalité joviale et directe d'Étienne et la très grande habileté administrative d'Hausmann avaient fait le reste.

Les fanfares de Flourens couvrant la retraite ne changeront rien (1). L'Indochine échappait sans retour aux Affaires Étrangères. La défaite se parfera irrémédiable à quelques années de là lorsqu'en 1891 Étienne, revenu au Sous-Secrétariat d'État depuis longtemps déjà, fera doter le Gouverneur Général de l'Indochine du droit de correspondance directe avec les représentants de la France à Bangkok, à Pékin et à Manille. Et quand on étudie le déroulement de nos rapports avec la Chine et surtout avec le Siam, il apparaît assez clairement qu'en maintes circonstances ce qui a été procuré a sensiblement été ce que voulaient les Gouverneurs Généraux de l'Indochine bien plutôt que ce que souhaitaient à Paris les diplomates du Quai et leurs Ministres. Ainsi en allait-il des décisions des meneurs du jeu métropolitain. Qu'était-il advenu et que se passait-il entre temps sur place même?

*
* *

« A tout seigneur, tout honneur. » C'est alors le Tonkin qui supporte; et en une forme violemment injurieuse, l'affichage de la vedette et les feux de la rampe; il n'est que de se reporter au ton des parlementaires en leurs interpellations enfiévrées : *Tonkin-famine*, *Tonkin-pestes*, *Tonkin-choléra*, *Tonkin-désastre*. L'on en passe. Et on laisse pareillement de côté les épithètes et outrages par quoi les journalistes renchérrissent encore. C'est bien le Tonkin qui est alors dans les milieux de Parlement et de Presse l'abcès purulent de la polémique anti-coloniale.

A cet ensemble de lamentations venues des civils, ne manquaient

(1) Après lui, tels de ses immédiats successeurs s'efforceront, vainement, de battre en brèche la tradition du silence systématique de l'administration des Colonies à l'égard du Quai d'Orsay sur le fait de l'Indochine. Le 17 octobre 1888, Goblet insistera sur son droit à donner son opinion sur les affaires du Cambodge et sur l'urgence qu'il y aurait à ce que compte fût tenu des avis de son Département. Le 12 novembre 1889, Spuller revendiquera avec fermeté « la communication rapide » des rapports politiques et militaires sur l'Indochine.

même pas, pour faire violemment chorus, quelques voix militaires. En particulier celle du vieux général Brière de l'Isle dont l'humeur atrabilaire et les accès de fureur étaient légendaires dans les troupes de la Marine où il avait fait sa carrière, et qui ne décolérait pas de s'être vu, du fait de son fameux télégramme lors de Langson, fort injustement adosser toute la responsabilité de l'événement, et qui ne déra-geait pas de n'avoir pas eu la chance d'une blessure valant alibi, et qui s'exaspérait de la fortune militaire de subordonnés avec qui il avait eu fortement maille à partir : Giovaninelli promu brigadier et de Négrier sacré, sur sa blessure de Langson, le plus jeune divisionnaire de l'Armée (1). Brière de l'Isle, donc, ignominieusement rappelé et laissé depuis sans emploi, s'en allait partout répétant avec la crudité de langage d'un vieux militaire mal embouché et qui en remet : « Il y a le Tonkin que nous fabriquent ici à Paris, en le peignant en rose, des farceurs, des sauteurs et les ministres; il y a le Tonkin sur lequel mes collègues d'Algérie tirent des plans comme sur la comète; et puis, là-bas, il y a le vrai Tonkin, celui où l'on sue et où l'on peine, où l'on pisse le sang et où l'on crève. »

Qu'en est-il donc vraiment du Tonkin?

Le Tonkin où l'on s'est beaucoup et durement battu, c'est d'abord un endroit où l'on se bat encore. Du coup et comme il se doit, c'est le lieu où se battent entre eux les civils et les militaires.

En une forme lapidaire, Berger, résident supérieur à Hanoï, résume en juin 1887 la situation comme suit :

« Il y a deux Tonkins très distincts, le civil et le militaire... Les conflits entre chefs de l'Armée et chefs de l'Administration deviennent chaque jour plus nombreux et plus aigus... L'autorité militaire qui affecte de ne me tenir au courant de rien... vient de remanier ses circonscriptions, ce qui a amené de nombreux changements de troupes qui ont promené le choléra partout... Comme résumé brutal mais vrai, c'est la désorganisation dans tous les services, le gâchis complet et un déficit budgétaire considérable. »

Et voici par ailleurs un autre curieux témoignage. Quand, à la fin de 1887, il est appelé de La Réunion qu'il gouverne au poste de résident général de l'Annam et du Tonkin, nomination préluant à la décision qui, à quelques mois de là, le hissera au Gouvernement général, Richaud,

(1) Observateurs souvent pénétrants du comportement des grandes vedettes, les indigènes avaient noté l'opposition du général en chef et de tel de ses subordonnés. Ils avaient surnommé Brière de l'Isle : le *général doucement-doucement* et de Négrier : le *général vite-vite*.

organisant son los d'adieu, faisait insérer dans un journal de l'Île (1) un article inspiré dont certains passages étaient fort significatifs :

« Faut-il féliciter M. Richaud de monter au poste élevé où l'appelle le Ministère Rouvier? Il va entrer dans le tourbillon de la politique générale. Les situations y sont éphémères; les résidents ne durent souvent que ce que durent les Ministres dont ils émanent... Il aura à Hanoï à s'accorder avec l'élément militaire qui, se sentant indispensable, menace à tous les instants l'élément civil de le laisser là et de reprendre la mer. L'avenir est incertain et pour le Ministère Rouvier et pour la République elle-même. Ne valait-il pas mieux rester à Bourbon? Mais enfin les difficultés sont faites pour tenter les hommes qui savent ce qu'il veulent. »

Donc hostilité flagrante entre civils et militaires. Plus exactement, les hauts administrateurs civils se rangent en deux camps : ceux qui jugent que tout va mal parce que les militaires ont la bride sur le cou et que rien ne sera possible tant qu'on ne leur aura pas rogné les ongles et de très court; ceux qui pensent que, vu les nécessités de la situation, il convient de composer avec les chefs de l'Armée, ne serait-ce que comme avec un mal nécessaire, et essayer de constituer avec eux, contre les difficultés accablantes, comme un front commun sans trop de fissures.

Dans la première catégorie, très largement et de beaucoup la plus nombreuse, nul n'a mieux traduit et plus véhémentement cette tendance que Constans envoyé comme gouverneur général aux derniers mois de 1887 dans l'intention précise de traduire en actes les récentes mesures d'unification administrative. Dès son arrivée sur place, venant de Chine, il a son siège fait :

« J'affirme, reproduisant l'avis unanime et formel de tous mes résidents et de tous les colons, que l'occupation militaire, telle qu'elle est comprise, est une cause permanente de désordre et la ruine à bref délai du pays.

« Les besoins de l'Indochine où la tranquillité est complète ne comportent pas la présence d'un général en chef assisté d'un nombreux état-major, de 3 généraux de brigade, d'un contre-amiral assisté de 2 capitaines de vaisseaux, d'un commissaire général et d'un Directeur Général du Service de Santé et le maintien, pour les seuls Tonkin et Annam, de 771 officiers, 14.461 européens, 17.000 indigènes, plus 4 bataillons de chasseurs annamites comptés à part.

(1) *La Vérité* de Saint-Denis, dirigée par Dejean de la Baëtie, numéro du 7 décembre 1887.

« Appliquer un pareil système à nos positions d'Extrême-Orient, c'est arrêter le développement de leurs ressources, éterniser les charges de la métropole, rendre toute amélioration impraticable et transformer un territoire fertile et productif habité par une population laborieuse et paisible en un vaste champ de manœuvres (1). »

Et tout en dénonçant comme la cause essentielle de cette situation le droit — jusque-là intangible — de correspondance directe entre le général en chef et les ministères militaires de Paris, en dehors de tout contrôle du gouverneur général, droit où lui, Constans, voit une abdication du pouvoir civil et « une humiliation de la République », il continue :

« Au Tonkin, où nous exerçons un droit de contrôle et de direction à l'égard des autorités provinciales, il nous appartient de faire la police intérieure, mais il ne faut pas perdre de vue que nous nous trouvons, *non pas dans un pays que nous avons conquis et où nous nous sommes imposés par la force, mais bien dans un pays qui nous a toujours été sympathique et chez un peuple que nous prétendons protéger* (2). Or, si j'en juge par l'attitude de l'autorité militaire, il me paraît qu'une étrange erreur s'est accréditée. C'est contre des bandes chinoises qu'en 1883 nous nous sommes battus. Or, elles n'existent plus et, néanmoins, pour avoir droit à la médaille du Tonkin, l'on multiplie hors de tous propos les reconnaissances et promenades militaires... Ce régime de petits postes couvrant le territoire est multiplié indéfiniment. Ces allées et venues incessantes de colonnes en quête d'aventures, ces réquisitions de coolies ordonnées à l'improviste et enlevant les hommes valides à la culture pour en faire des bêtes de somme qui meurent à la peine et jonchent les routes de leurs cadavres, tout cela trouble profondément les habitants et nous les rendrait hostiles s'ils pouvaient le devenir...

« Nous donnerions aux populations une idée bien plus forte de notre puissance et de nos moyens d'action en groupant dans un certain nombre de points stratégiques le gros de nos forces européennes, qu'en les éparpillant de droite et de gauche et en sillonnant le pays de petites colonnes, la plupart du temps encombrées de bagages et souvent de blessés et de malades, qui poursuivent un ennemi insaisissable et reviennent sans autre résultat que d'avoir nécessité la création d'un ou de plusieurs postes dans un pays perdu...

(1) Rapport de mars 1888.

(2) L'on peut juger sur ces affirmations, de l'aveuglement ou mieux — s'agissant d'un homme extrêmement intelligent — de l'étrange mauvaise foi de Constans.

« La multiplication de petits postes et leur extension à outrance sont de nature à entraver l'exercice de notre protectorat...

« Dans tous les pays et de tout temps, l'occupation militaire a été et sera une mesure d'exception, un malheur nécessaire au temps de la conquête ou à appliquer accidentellement à une nation soulevée... Dans un pays pacifié ou ami, le rôle de la force armée est de se tenir à la disposition de l'autorité administrative. »

Au fond — et sans se découvrir jusque-là dans les rapports signés de lui, mais faisant orchestrer ce thème par les gazetiers de chantage qu'il entretenait à Paris — Constans a l'idée que voici : il y a un Tonkin utile : le Delta; c'est celui-là qu'il faut tenir et auquel il faut se tenir. A l'intérieur du Delta, maintien de l'ordre et police par les administrateurs civils et leurs milices. Au contact du Delta et des pays montagneux, toutes les forces proprement militaires concentrées dans quelques grands camps (1); pour tout le demeurant, pacification progressive et avant tout par le moyen d'une politique de bonne entente avec la Chine. Constans préconisait ce programme avec d'autant plus d'élan que rentrant d'une mission diplomatique auprès de la Cour de Pékin, il se flattait — assez ingénument ou fort perfidement — d'avoir amadoué les diplomates célestes et d'être désormais capable de les amener à la botte. Politique alors d'un irréalisme total et qui anticipait les faits de dix ans : elle ne se révélera possible, en effet, que lorsqu'en 1896 — un très gros effort militaire ayant été d'ailleurs fourni dans l'intervalle — la Cour de Pékin sauvée après Simonoseki des Japonais victorieux par l'intervention des Français aux côtés des Allemands et des Russes, se décidera enfin à donner à ses vice-rois des provinces frontières du Tonkin l'ordre de désarmer efficacement les bandes incursionnant sur notre territoire, mais s'étant fait jusque-là de la Chine une base de ravitaillement et un lieu de refuge.

En face de Constans, son successeur Richaud, séparé de lui sur presque tous les points, l'est particulièrement au regard des problèmes militaires.

« Il ne semble pas, affirme-t-il, que les représentants de l'autorité métropolitaine dans la colonie aient le droit de calomnier nos troupes qui ont assuré cette conquête au prix des plus dures épreuves et des plus rudes sacrifices, pendant qu'officiers et soldats, malgré la pacification apparente du pays, tombent encore sous les balles ennemies. »

(1) C'est déjà, par un certain côté, la sagesse résignée du fameux rapport Revers.

Et ailleurs : « On a essayé d'établir une comparaison entre les faibles contingents qui, sous les ordres de l'amiral Courbet, ont pris Son-Tay et les contingents beaucoup plus importants avec lesquels nous tenons présentement le Tonkin... L'on oublie qu'il faut moins de troupe pour enlever une place annamite que pour garder une aussi vaste contrée... Lors de la conquête de l'Algérie, les journaux de l'époque ne se sont-ils pas étonnés qu'il avait fallu y mettre plus de 100.000 hommes alors que Bonaparte avait conquis l'Italie et l'Égypte avec quelque 30.000 soldats ?

« C'est qu'en Algérie, aussi bien que maintenant au Tonkin, nos troupes ne pouvaient utilement se masser et livrer des batailles décisives parce que les intérêts de l'ennemi, au lieu d'être concentrés sur un ou deux points, sont subdivisés et répartis sur des portions multipliées de territoires (1). »

Il avait déjà écrit le 5 octobre 1888 : « Il semble même — en dehors de toute considération personnelle et du désir de faire cause commune avec les opposants pour s'en fabriquer des panégyristes et s'en faire déclarer grand homme et grand administrateur — qu'on fait œuvre utile pour le pays, qu'on sauve même son existence en déclarant qu'avec moins d'argent, on peut asseoir définitivement ici notre domination. Il ne faut pas oublier que nous avons affaire à des bandes manœuvrant avec ordre, grossies de pas mal de tirailleurs tonkinois libérés... Ces bandits ont maintenant un armement égal au nôtre. Ils sont parfois plus nombreux que les troupes qu'on leur oppose. Ils opèrent avec la complicité des villages sur un territoire qu'ils connaissent à fond. Ces pirates exercent avec précision et rapidité des représailles contre les chefs des villages qui nous sont trop dévoués, contre les guides qui ont conduit nos détachements de police... et il est bien évident que la complicité de la population — que le mobile en soit la haine contre nous ou le manque de confiance en nous — constitue le plus grand obstacle à la pacification. »

Et examinant les bases et le déroulement de notre politique depuis plus de quinze ans, il précise la situation exacte : « Il eût peut-être fallu s'en tenir au traité de 1874... Même quand nous eûmes, après une rude guerre, conclu la paix avec la Chine, ç'eût été encore une politique, mais très lente, que de se borner à occuper le Delta et à en rayonner peu à peu.

« Mais c'est vouloir fermer les yeux à l'évidence que de ne pas constater qu'en fait on a occupé tout le pays, qu'en 1885-86 nous nous

(1) Rapport de février 1889.

sommes installés à Laokay et Langson, en 1886-87 sur la Rivière claire; qu'en 1887-88, nous avons relié ces points et occupé le périmètre de la frontière, les lignes d'opérations rayonnant d'Hanoï à la frontière et vers tous les points du périmètre de cette frontière. »

Du moment que le vin est tiré, il faut le boire, en cherchant à restreindre le plus possible les dégâts. Pour sa part, Richaud estime qu'il conviendrait d'établir une stricte et étroite liaison entre civils et militaires. Mais cette opinion paraît si étrange qu'elle ne tarde pas à susciter comme une levée de boucliers à son encontre : « Il me revient de différents côtés que, sous l'empire de ces divisions entre civils et militaires, certains fonctionnaires crient déjà à la réaction militaire, à l'abdication du pouvoir civil, à la mise du Tonkin sous le régime du sabre... Comme je leur connais certaines attaches et que nous sommes en ce moment en butte à toutes les dénonciations, je ne doute pas qu'une campagne soit immédiatement entreprise dans les journaux de la métropole et que je sois représenté comme ayant inauguré au Tonkin une ère de réaction militaire et sacrifié complètement le pouvoir civil (1). »

La chose alla si loin que, dans les localités où il y avait tout à la fois des corps de troupe aux ordres des militaires et des milices aux ordres des administrateurs, certains de ces derniers refusèrent en dépit des ordres du gouverneur général de faire figurer leurs miliciens aux côtés des troupes régulières à la prise d'armes organisée pour le 14 juillet 1888 et tinrent à avoir leur revue à part. Ce dont Richaud fit rapport au Ministre qui écrivit en marge du document : « En France, la garde nationale tant qu'elle a existé et actuellement les pompiers de nos villes briguent de figurer dans les prises d'armes aux côtés des corps militaires. Il doit en être de même au Tonkin. »

Richaud au surplus ne devait pas tarder à savoir ce qu'allait lui coûter une attitude aussi parfaitement hétérodoxe (2).

(1) Rapport du 12 juillet 1888.

(2) L'on estime qu'il n'est pas inutile d'entrouvrir ici comme une parenthèse, ne serait-ce que pour marquer les interférences et les interactions des politiques métropolitaine et coloniale. L'on ne croit pas du tout que cette question si grave de l'organisation militaire du Tonkin ait été envisagée à ce moment-là (pas plus d'ailleurs qu'à beaucoup d'autres) en fonction exclusive de la situation locale. Et il se peut que la politique de réduction des effectifs, celle même défendue par Constans comme d'ailleurs par les très nombreux parlementaires se lamentant à longueur de séances et d'interpellations sur la cherté de la politique tonkinoise, se soit heurtée en 1887-88, non seulement à ce fait que la pacification n'était que commencée, mais aussi à l'état de choses que voici.

En ces années où éclôt et se développe le Boulangisme, les ministres français furent très vite sensibles à ce fait que, si Boulanger suscitait la faveur de la troupe (autant que la troupe peut avoir une opinion) et celle des cadres de sous-

Pays où l'on se bat encore, le Tonkin est aussi une région recelant d'importantes ressources et au sujet de quoi l'on s'agit très fort. Car les Administrateurs de l'époque semblent être généralement tombés d'accord sur ce point, à première vue assez surprenant, que, pour solide et substantiel que pût s'offrir le magnifique développement cochinchinois, le tonkinois, à peine ébauché, offrait de bien plus amples perspectives encore (1).

officiers et officiers subalternes, il ne recrutait qu'assez peu de fidèles dans les cadres supérieurs, et pas un partisan résolu dans la Haute Armée; que, bien au contraire, nombre de généraux se présentaient comme des adversaires décidés et offensifs de leur camarade. Les Ministres alors (et la chose s'est développée surtout sous l'inspiration de Freycinet, qui, en sa qualité de polytechnicien et du fait de son rôle en 1870, était en liaison personnelle avec pas mal de généraux) se tinrent pratiquement à cette position : en contre-partie d'une adhésion de principe très réticente d'ailleurs de la Haute Armée à la réduction du temps de service, ils laissèrent pratiquement la charge des décisions militaires à une façon de junte de généraux, estimant qu'une large confiance était la meilleure façon d'assurer leur loyalisme.

Or, entre les membres de cette junte, deux au moins, Saussier, son chef nominal et — sinon le plus délié et le plus actif, à tout le moins le plus décidé et le plus agité de tous — De Négrier, le plus jeune divisionnaire du fait de Langson et toujours orienté vers le Tonkin et en mal de corps d'armée, Saussier et de Négrier, dis-je, étaient des officiers d'Afrique, très préoccupés de retrouver, pour l'armée d'Afrique qui, depuis la répression de Bou-Amama, ne se battait plus, un nouveau théâtre d'opérations et d'exploits et de nouvelles terres de souveraineté. Ainsi, entre l'Administration coloniale et celle des Affaires Étrangères, se glissait un troisième larron. C'est sous ces impulsions que les Ministres militaires (de la Guerre, de la Marine) ne renoncèrent jamais à cette correspondance directe avec le commandement militaire d'Indochine, dont s'exaspérait Constans, et tinrent pratiquement en échec toutes les promesses d'économies généreusement prodiguées aux Parlementaires. Il est facile au reste de constater que les troupes blanches alors utilisées au Tonkin sont avant tout des troupes africaines : Zouaves, Légion, bataillons d'Afrique.

Sans doute, et s'il s'agissait de poursuivre plus loin cette histoire, nous constaterions que, dictateur tout puissant du régime pendant les quelques mois qui suivirent la liquidation de Boulanger par ses soins, Constans put imposer, un court moment, ses vues à cet égard. En fin de compte, cela ne tint pas et, bien vite, toujours avec la bénédiction tenace et discrète de Freycinet, la tradition fut renouée des visées militaires sur le Tonkin. Cela devait, vers 1891, aboutir à la constitution — parfaitement logique d'ailleurs, puisque l'on s'y battait toujours — de tout le haut pays tonkinois en territoires militaires. Territoires toutefois que M. de Lanessan, ancien médecin de la Marine, retira aux officiers d'Afrique dont l'un au moins, le Colonel Servières, s'y était tout particulièrement distingué, pour les attribuer à des officiers proprement coloniaux, venus de l'Infanterie de Marine. C'est dans ces conditions que les Colonels Pennequin et Vallières rendirent là d'éminents services et surtout que le Colonel Galliéni y affirma son éblouissante maîtrise en matière de politique indigène.

(1) Point de vue qu'en particulier et accessoirement développa une brochure due à un des hommes connaissant le mieux l'Indochine, Picquet; brochure rédigée dans l'intervalle séparant son activité de Gouverneur de Cochinchine et son activité ultérieure de Gouverneur Général, brochure avant tout destinée d'ail-

Pratiquement et en ce qui touche ce développement escompté, il s'agissait, comme entrée de jeu, de mettre sur pied des marchés de travaux publics et, plus particulièrement, de décider si l'on donnerait un gros effort en faveur de Haïphong qui, jusque-là et du fait des événements, avait fait figure de débouché normal du pays tonkinois, ou si l'on se déciderait à bâtir un grand port moderne à proximité des charbonnages dans la magnifique rade naturelle d'Along.

A peine nanti de son gouvernement général, Constans avait mis de pareils problèmes au premier rang de ses préoccupations :

« Au Tonkin, pour répondre aux sentiments de la population, j'ai accordé des concessions de terrains domaniaux et de grands travaux publics, fait procéder d'urgence à l'étude du chemin de fer de Langson, ordonné quelques travaux d'assainissement à Haïphong et à Hanoi, supprimé les droits établis sur le cabotage; diminué l'impôt sur le sel à l'exportation et simplifié le plus possible l'instruction et la marche des affaires... J'estime en effet que, dans un pays nouveau où l'activité commerciale et industrielle ne demande qu'à s'exercer, l'administration doit se départir de son formalisme étroit et aider le plus possible l'initiative privée (1). »

Il est significatif de constater que le Directeur politique du Ministère a annoté ce rapport comme suit : « Et sur tout cela aucun détail. » Et un peu plus loin : « Il serait intéressant pour nous d'avoir ces contrats. »

Qu'on le veuille ou non, ces annotations suffiraient à poser la question — au demeurant extrêmement controversée alors — de la probité ou de l'improbité de Constans.

Il ne s'agit nullement ici d'aborder, même de biais, cette étude en soi. Ce serait buter sur un obstacle qu'il vaut mieux contourner. Aussi bien, le personnage (pour de haut relief qu'il soit) n'a jamais fixé l'attention que des chroniqueurs, des polémistes et des essayistes, et non — sauf quelques points de sa carrière, le Boulangisme par exemple — celle des historiens.

Mais, en attendant que soit tenté, en sérieux et en équité, pareil effort d'investigation critique, force est bien de constater qu'il y a du personnage deux versions : l'une optimiste, nous le dépeignant comme une façon de Fouché de petit module, brûlant de zèle républicain et fort expert ès choses de police, partageant, avec moins de classe d'ail-

leurs à attaquer Richaud, l'accusant de s'être imposé, grâce à Rouvière, et d'avoir pour un temps volé une place lui revenant à lui Picquet.

(1) Lettre du 10 mars 1888.

leurs, la passion d'agir et d'ordonner du Conventionnel, mais soucieux avant tout de commandement et de réalisation, avec, dans le privé, des dons appréciables de causeur charmant et d'ami sûr. A quoi s'oppose la version pessimiste — et non point seulement, comme on le croit d'ordinaire, celle des Boulangistes et de Rochefort qui avait pris Constans comme tête de turc, mais celle aussi de pas mal d'hommes de gauche, de Jaurès et de la première *Humanité* acharnée dès sa fondation contre « l'Ambassadeur presque statutaire de Constantinople et ses combinaisons levantines », celle aussi de Victor Bérard, confident de Delcassé et qui devait finir Président radical-socialiste de la Commission des Affaires Étrangères du Sénat. Tous le donnant comme un Talleyrand de basse époque, tout à ses concussions et à ses tripotages avec, enrobée dans la jovialité d'un maquignon de Toulouse, une volonté cynique et audacieuse, assortie d'un sens aigu de la décision (1).

Force nous est bien de constater, qu'en ce qui touche les affaires d'Indochine, c'est cette version pessimiste qui a fixé l'adhésion du successeur de Constans, Richaud.

« Il peut paraître téméraire, écrit-il, d'exprimer cette pensée que je ne partage pas les vues de M. Constans, lorsque la Presse en France semble unanime à déclarer qu'il a parfaitement réussi... M. Constans a tout fait pour séduire la colonie européenne du Tonkin; il a fait chorus avec cette colonie contre le mal prétendu que font les militaires... Il n'a rien fait d'utile et n'a cherché qu'à entretenir la désunion et à cultiver l'irritation entre militaires et civils... Il n'a absolument rien fait en dehors de sa tournée de banquets et des promesses qu'il a généralement prodiguées... Ce qu'il a fait n'a produit que les difficultés avec lesquelles je me trouve aux prises.

« M. Constans ne s'est préoccupé que de satisfaire aux intérêts d'un groupe spécial de colons composé en grande partie de spéculateurs sans capitaux, d'un passé plus ou moins douteux et qui entretiennent avec plusieurs de nos journaux de France des correspondances dont le

(1) Victor Bérard, peu après la mort de Constans, a mené contre lui une attaque extrêmement violente dans « la Grande Revue » en mai, juin et juillet 1914; attaque dont il est permis de supposer que seuls les événements surgissant alors l'ont empêchée d'avoir un grand retentissement. En un mode extrêmement agressif, Bérard incriminait Constans d'avoir pratiqué « une diplomatie à la financière ». Sous le couvert d'une transparente comparaison avec le Comte de Cantecroix, Ambassadeur de l'Empereur à Venise au début du xvii^e siècle, il l'accusait d'avoir transformé l'Ambassade de la République à Constantinople en un tripot et en un mauvais lieu.

Ce qui semble hors de doute, c'est que Constans diplomate a toujours pratiqué au regard des ministres dont il dépendait une politique personnelle très décidée.

but intéressé n'échappe à personne... Je ne vous parle pas de la foule d'individus plus ou moins tarés qui, tous les jours, m'assiègent en me disant : « M. Constans m'a promis tel marché, tel monopole, telle place. » M. Constans a autorisé l'ouverture au Tonkin de cercles chinois qui ne sont que de véritables tripots. Entre ces Chinois et mon prédécesseur il y a eu des intermédiaires véreux... J'ai dû faire interdire l'entrée des bureaux du Gouvernement Général à l'avocat Bouchet, ancien repris de justice, et qui s'était constitué l'âme damnée de mon prédécesseur. Je regrette d'avoir à vous entretenir d'affaires de cercles, de jeux, de cadeaux d'argent qui ont produit ici une influence déplorable et démoralisatrice... J'ai vingt-six ans de service. J'ai toujours consacré à mon pays tout ce que j'avais d'intelligence, d'activité et de dévouement... Je n'ai jamais eu que le souci de mon honneur, seul patrimoine que nous autres, officiers et fonctionnaires, acquérons au service et que nous tenons à garder intact... Je n'ai pas voulu laisser croire un seul instant que je me ferais de près ou de loin et même seulement par mon silence, le complice de certains actes... Si je dois me créer des haines implacables et briser mon avenir, j'aurai du moins la consolation d'avoir fait mon devoir (1). »

L'accusation, on le voit, est directe et franche à souhait. Quant à décider de son bien fondé, il y faudrait une enquête singulièrement approfondie — en admettant qu'il soit encore possible de la conduire et de la pousser.

Il ne semble toutefois point superflu de mentionner — en passant — une lettre de Constans qui, pour les tenants de la thèse pessimiste, pourrait — apparemment au moins et par un certain côté — constituer un argument. Rendant compte le 24 mars 1888 d'un voyage qu'il vient de faire à Hué, Constans souligne que le roi, dont il s'affirme avoir été fort bien reçu, lui a adressé une requête... « Il m'a demandé la restitution du sabre de Gia-Long et d'une rivière de diamants que les souvenirs de famille qui s'y rattachent rendent très précieux au roi... M. Paul Bert s'était engagé à donner satisfaction au roi, au moins en ce qui concerne le sabre dont Monsieur le Général de Courcy avait cru pouvoir faire présent au général Campenon, alors Ministre de la Guerre... Il y aurait un sérieux intérêt politique à accueillir les demandes que j'ai l'honneur de vous transmettre, surtout en ce qui touche le sabre et je me permets de vous prier d'en hâter la solution. » Et un peu plus loin : « J'ai dû m'engager envers Sa Majesté à lui faire verser au plus tôt 1.500.000 ligatures pour couvrir le passé... Il serait urgent que l'on

(1) Rapport du 10 juin 1888.

mît enfin une clarté parfaite dans les dépenses soldées avec le Trésor Royal (1). »

L'on est tenté, à première vue, d'estimer quelque peu surprenant ce souci d'honnêteté marqué au regard de la Cour d'Annam et du sabre de Gia-Long par le même Constans qui, à quelques semaines de là, extorquera gaillardement au roi Norodom la fameuse ceinture de diamants. A la réflexion toutefois, l'on peut se demander s'il n'y a pas là comme un coup de semonce et même l'amorce d'un chantage préventif dans le genre que voici : « Si l'on me cherche des poux dans la tête, je saurai me défendre et en mettre d'autres avec moi dans le bain; et non seulement de Courcy, vieille culotte de peau réactionnaire, mais encore Campenon, général républicain dont, par trois fois, vous avez fait un ministre de la Guerre; et si l'on me pousse à bout, je soulèverai le lièvre du trésor d'Annam confisqué, puis restitué, mais sans qu'il y ait jamais eu au préalable prise en charge régulière, ni procédure régulière de restitution (2). »

L'impossibilité de tirer au clair de pareils arcanes conseille évidemment de souligner avant tout l'aspect fâcheusement personnel du débat. Mais il convient, touchant la mise en valeur du Tonkin, de retenir le trait essentiel : l'heure était sonnée de ces entrepreneurs dont Lyautey en 1895 écrira qu'ils avaient su s'inféoder le Tonkin en une combinaison bien liée de prébendes personnelles. De ces affairistes il semblerait bien que Constans — les estimant peut-être un mal nécessaire — se soit fait le prime introducteur et comme le patron avoué.

*
* *

Il importe de rappeler, ne fût-ce que d'un mot, la situation de l'Annam : cœur de la construction politique du peuple annamite, la Cour de Hué, celle même qui, en 1874, avait toléré notre prime installation

(1) Ce trésor confisqué sur l'ordre du général de Courcy avait ensuite été restitué sur l'initiative de Paul Bert.

(2) Constans était d'ailleurs parfaitement convaincu de ce que le personnel politique français ne permettrait, en aucune hypothèse, la mise en cause de Paul Bert, dont, au surplus, la gestion financière, sur le plan du moins de la correction des intentions, semble bien n'appeler aucune réserve. Précédemment et quoique demeurant député, expédié en mission extraordinaire à Pékin de juin 1886 à juillet 1887, c'est-à-dire au moment où Paul Bert fonctionnait en Indochine, Constans avait en fait lié partie avec ce dernier sur la base d'une politique partisane visant à diffamer la personne et à entraver la carrière des diplomates précédemment en poste à Pékin et plus particulièrement Pâtenotre, Bourrée et Cogordan.

au Tonkin, puis en avait, contre nous, appelé à la Chine et que nous avions cru — après la rude guerre du Tonkin et une fois obtenu, au moins en principe, le désintéressement des gens de Pékin — tenir désormais à notre merci, cette Cour de Hué avait en fait déchaîné contre nous en 1886 (les maladresses — et le terme est faible — du général de Courcy y aidant très largement) une insurrection nationale et dynastique que nous avions espéré réduire en installant, avec l'aveu résigné, mais très réticent, du haut mandarinat, un souverain de notre choix. La question de fait toutefois demeurait entière : resterions-nous longtemps à nous satisfaire de ce protectorat fort atténué et au fond plus apparent que réel? Ou chercherions-nous, en un mode plus direct et plus efficace, à prendre en mains l'orientation même du pays?

Dans les admirables lettres écrites quelques années plus tard et qui s'offrent vraiment comme le bréviaire de quiconque essaie d'entendre les problèmes de ces débuts de notre Indochine, Lyautey fera d'un bout à l'autre de sa correspondance toujours apparaître en filigrane le dilemme : pratique loyale du protectorat? Ou poursuite, en forme honnête ou sournoise, d'une pression plus immédiate? Or, il est curieux de constater que Lyautey — en y ajoutant, cela va de soi, la magie de son style et la griffe royale de sa pensée fulgurante — n'a guère fait que reprendre le thème alterné, discuté dans leurs rapports et dès le début, par nos administrateurs et les plus hauts.

Donnons d'abord la parole aux tenants du protectorat, dont, en son rapport de juin 1887, Hector, résident supérieur à Hué, célèbre les vertus sur des accents dithyrambiques.

« L'organisation politique du peuple annamite est une des plus admirables et des plus remarquables qu'un peuple ait jamais su réaliser, à coup sûr digne d'autant d'études et d'éloges que celle des anciens Égyptiens tant admirés par nos philosophes. A la base, une organisation communale reposant sur la famille et qui, se suffisant à elle-même, résout à un échelon élémentaire, dans l'entente, la concorde et l'entr'aide, les problèmes essentiels posés aux hommes en société; puis, par une gradation et une hiérarchie savantes fondées sur la valeur personnelle constatée par des examens, une organisation de l'administration et de l'État qui a réponse à tous les problèmes sociaux : la justice, les irrigations, les routes... et où un vif sentiment d'esprit de corps anime tous les mandarins... Au sommet, un autre conseil où se rassemblent tous ceux que leur intelligence et leur expérience ont désignés comme les meilleurs... Une autorité bienveillante, une discipline exercée sans protestation... Ce serait de notre part une erreur majeure que de prétendre détruire un si bel édifice alors que nous n'avons qu'à nous y

introduire et à y imprimer de haut, et grâce précisément à la perfection de ses rouages, telle impulsion qui nous paraîtra opportune. »

N'ayons garde d'omettre le paragraphe que voici, paragraphe qui, à dire vrai, semble énoncer des faits ne répondant pas particulièrement à ce souci de bienveillance dont Hector affirmait empreinte toute l'organisation politique annamite, et où il introduit un argument dont Lyautey — en admettant, ce qui est après tout possible, qu'il en ait apprécié la pertinence et l'efficacité — n'a pas jugé bon de faire état auprès de ses correspondants européens :

« Ajoutons que tel aspect de l'administration « à l'annamite » ne laisse pas que d'être parfois fort utile. Quand, il n'y a pas si longtemps, nous avons été aux prises avec l'insurrection dynastique et que, bien inspirés, nous avons fini par en confier la répression à des mandarins dont nous savions qu'ils nous étaient fidèles, il nous a suffi de fermer les yeux sur telles méthodes et tels procédés dont, pour notre compte, nous aurions eu quelque gêne et quelque scrupule à user. »

Point de vue sur quoi un administrateur, Reinhardt, reviendra le 6 novembre 1888 : « En vain objecte-t-on les nombreux défauts et le caractère scabreux de certains côtés de l'administration indigène... Il ne faut pas oublier que la population les supporte très facilement, qu'elle en est infiniment moins choquée que nous ne le sommes nous-mêmes et que c'est sur ses propres impressions et non point sur les nôtres que nous devons nous guider. »

C'est là une prise de position à l'égard de quoi Richaud s'inscrit en faux à maintes reprises et plus particulièrement dans le rapport que voici du printemps 1888 :

« C'est se payer de mots que de dire que la pacification de l'Annam est faite... La pacification matérielle existe momentanément, soit par lassitude, soit par coïncidence des intérêts des hauts fonctionnaires indigènes avec les nôtres... La pacification morale n'existera que quand nous aurons établi le réseau administratif dont tous les fils devront être dans nos mains, c'est-à-dire lorsque nous tiendrons par nos agents ceux de l'administration indigène... En nombre considérable, avides, instruits, intelligents, remuants, exerçant une influence considérable sur le peuple, voyant bien que la révolution que notre présence amène s'opère à leur détriment, les lettrés excitent la masse contre nous... »

« Dans un pays où l'instruction est aussi répandue, où les écoliers pullulent, la question des mandarins et des lettrés sera toujours la pierre d'achoppement à notre œuvre de conquête... Nous sommes aux prises avec des hommes très fins, qui saisissent admirablement toutes les contradictions de notre conduite et toute l'incohérence de notre politique.

« Depuis longtemps la dignité royale en Annam n'a guère qu'un caractère rituel et sacré, que la classe des lettrés a réduit depuis longtemps à l'état presque d'effigie hiératique. C'est cette classe de lettrés et de mandarins en possession de toutes les places et de toutes les fonctions qu'il est indispensable de dominer. De la sorte, l'organisation administrative annamite fortement hiérarchisée et centralisée peut devenir entre nos mains ou un instrument admirable de domination ou notre plus puissant ennemi.

« L'histoire des mandarins de Hué (1) cherchant à faire des soulèvements en Cochinchine, c'est l'histoire de tous les soulèvements en Cochinchine... Tuduc, jusqu'à sa mort et jusqu'à son lit de mort, a rêvé de nous chasser de la Cochinchine et il a fomenté de nombreux

(1) Dans un rapport un peu postérieur, Richaud insistera surtout sur la précarité de notre établissement : « Tous les résidents m'avouent ignorer ce qui se passe dans la plus grande partie de leurs provinces... L'impôt indigène des villages annamites est perçu par les « Quam-bo » de la province sous notre contrôle. Si le versement est fait en piastres, il est versé au Trésor. S'il est fait en sapèques, il reste à la disposition des autorités annamites et du résident. Sur ces sapèques, l'on paie l'administration indigène, l'on paie des dépenses extraordinaires qui ne figurent ni dans les budgets, ni dans les comptes et finalement, ce qui reste sert à acheter des piastres que l'on reverse au Trésor. De temps à autre, l'on fait connaître ce qui reste de sapèques dans les provinces et aucune comptabilité n'en est tenue... et cependant, le montant de cet impôt annamite figure au budget. A l'heure actuelle, il y a pour 3 millions en ligatures provenant de l'impôt de 1887, répandus un peu partout sur tout le territoire, ou, pour être plus exact, il a été perçu en 1887, 3 millions en ligatures et personne ne peut affirmer que cette somme existe. Le Trésor ne l'a pas prise en charge et, en dehors de lui, personne n'est comptable. »

L'on conçoit quelles irrégularités et quelle gabegie pouvait comporter un tel système ou plus exactement une pareille absence de tout système.

Le 2 septembre 1888, Richaud écrit encore : « Notre prestige est singulièrement affaibli et... si nous n'y prenons garde, les Annamites ne nous considéreront plus que comme de simples auxiliaires de leur Gouvernement dont le rôle doit se borner à tenir garnison sur certains points de l'Annam et du Tonkin et à réprimer les insurrections qui viendraient à se produire. Je ne pense pas que la France se soit imposée et s'impose encore de si lourds sacrifices pour aboutir à des résultats aussi négatifs. Je persiste au contraire à penser qu'elle a voulu créer un protectorat réellement effectif, qui puisse, dans un avenir plus ou moins proche, nous dédommager pleinement. Mais il faut, pour cela, que le Gouvernement de Hué comprenne que le protectorat n'est pas une vaine étiquette, ni un mot vide de sens. »

Il se trouvait à cet égard en pleine communion d'idées avec les militaires. Voici ce qu'en effet affirmait le 15 février 1888 le colonel Callet, commandant la 3^e brigade : « La situation politique laisse à désirer. Avec les concessions continuelles faites aux Annamites, on est arrivé à laisser reprendre toute son ancienne influence au parti des mandarins qui... par les bruits qu'il répand de notre prochain départ, est parvenu dans certaines régions à former le vide autour de nous, en attendant l'occasion favorable pour organiser un soulèvement. »

soulèvements. Sa persistance n'a eu d'égale que la persistance de nos nouveaux sujets à répondre à cet appel. Eh bien, si les mandarins de Hué trouvent encore en Cochinchine des gens pour les écouter, combien plus facilement en trouvent-ils au Tonkin et en Annam, où nous avons pénétré d'hier!... Si notre protectorat doit être immobile et platonique, mieux vaudrait nous retirer, car tout protectorat qui ne mène pas à la conquête absolue d'un pays est une duperie. »

Donc la plus complète contradiction entre les hauts responsables. L'on conçoit dès lors l'ahurissement courroucé du sous-secrétariat d'État reprenant durement le Gouverneur Général (1) :

« Je suis frappé de l'incohérence et de la contradiction des divers rapports qui me sont soumis... Autant de personnes consultées, autant d'avis différents; ce manque d'entente entre les hauts fonctionnaires sur lesquels reposent, à titres divers, les responsabilités les plus hautes et qui ont chacun leur programme différent, me stupéfie... J'imagine que les mandarins, fussent-ils pleins de ce bon vouloir dont vous constatez chez eux l'absence totale, auraient peine à se rendre compte des intentions des représentants de notre autorité, si incertains eux-mêmes sur la ligne de conduite à tenir... État de fait dont je ne saurais en aucune façon, ni les féliciter, ni me féliciter. »

Il importe peu de savoir si, par ces reproches assésés, Étienne ne cherchait pas surtout à légitimer par avance la révocation de Richaud qu'il allait à quelques jours de là joyeusement accorder aux ordres impérieux de Constans. Il suffit de constater que, plus peut-être qu'en aucun autre point de l'Indochine, notre doctrine et notre pratique pouvaient apparaître singulièrement incertaines.

*
* *

Et nous en venons maintenant au couple Cochinchine-Cambodge aux relations de fait aussi étroites que possible. Et à la Cochinchine d'abord à laquelle la remarquable administration des Amiraux relayée par celle de Le Myre de Vilers avait assuré une prospérité aussi incontestable que solide, avant tout basée sur l'extension de la rizière dans les terres gagnées aux alentours du Bas fleuve et sur le développement de Saïgon en tant que place de commerce.

Mettre en coupe réglée cette richesse et, une fois assurés les très larges profits des producteurs et négociants, prélever leur dîme sur

(1) Lettre du 18 avril 1889.

les rentrées d'impôts sans cesse croissantes, constitue la préoccupation essentielle des fonctionnaires et des affairistes de la Colonie aidés par les avocats de Saïgon. Ces deux catégories exerçant cette mise en coupe réglée par le moyen du Conseil colonial, dispensateur du budget, Conseil où leurs représentants sont les maîtres et par qui les fonctionnaires se font voter des augmentations de traitement et les affairistes concéder des contrats avantageux. Les rapports officiels sont à cet égard si prolixes et si éloquents qu'il n'y a, pour y trouver des textes, que l'embarras du choix. L'on préfère évoquer ici le témoignage incisif d'un journaliste parisien à la solde de Constans, Laffite, directeur du *Voltaire* et qui, d'une longue et véridique étude sur les finances cochinchinoises, tirait la conclusion que voici : « A chaque session du Conseil colonial, c'est la répétition de la scène classique de Ruy Blas : une bagarre affectueuse de complices autour de l'arsenic et des nègres (1). »

A côté de ces parties prenantes mettant au pillage le budget cochinchinois, il en était une autre beaucoup plus avide : le Gouvernement français lui-même qui, pour arrondir les ressources péniblement obtenues des Chambres de Paris, pratiquait sur le budget cochinchinois au titre de l'Indochine et sous la dénomination d'avances ou sous toute autre, des prélèvements plus que substantiels. C'est ce que Lyautéy, six ans plus tard, exposera dans les lettres tonkinoises, y présentant sous une forme particulièrement impressionnante la théorie de « la Cochinchine, vache à lait du Tonkin ».

Situation de fait. Elle s'est trouvée singulièrement aggravée aux années retenues en la présente étude par la qualité médiocre de nos hauts représentants à Saïgon, faisant repoussoir à l'homme de tout premier plan, Le Myre de Vilers qui y avait été le maître de 1878 à 1883.

Lieutenant de vaisseau passé dans l'administration et préfet d'Alger à la fin de l'Empire, au moment où les colons réclamaient en un mode aussi impératif qu'injurieux la fin du régime des Bureaux arabes, Le Myre de Vilers avait longuement réfléchi à ces problèmes d'administration exotique et s'était construit à leur endroit une doctrine claire et souple. De telle sorte que, dans une forme à la fois de netteté car-

(1) C'est Doumer qui, le premier, parvint à réagir utilement. Il dépeignait ainsi cette situation paradoxale : « Une majorité d'agents salariés ... élit le Conseil Colonial... On saisit la beauté du système : cette majorité d'agents appointés par le budget réglant les dépenses à faire et décidant des impôts à percevoir. Charité bien ordonnée commence par soi... Comment l'argent des contribuables eût-il été mieux employé qu'en création d'emplois nouveaux qui appelaient de nouveaux électeurs, et en largesses au profit des administrations et de leurs amis?... » *L'Indochine française. Souvenirs*, page 73.

tésienne et de doigté supérieur, il avait, à Saïgon, supérieurement assuré la transition difficile du Gouvernement des Amiraux à l'administration civile. Mais le fait d'avoir été successivement préfet de l'Empire et de l'Ordre Moral (1) n'avait pas manqué d'en faire un suspect aux yeux des nouvelles équipes gouvernementales empressées à profiter d'un conflit survenu en 1883 entre lui et les autorités militaires opérant au Tonkin pour le liquider en une forme aussi peu élégante que possible (2).

L'on avait espéré à ce moment-là qu'en y mettant le prix et « pour 120.000 francs par an », l'on trouverait de « bons préfets » (3) à exporter à Saïgon. L'on avait effectivement eu des préfets, mais fort médiocres. Et, pour l'administration d'alors qui, comme toutes les administrations et de tous les temps, comptait du bon, de l'excellent, du médiocre et du pire, l'on ne saurait soutenir que les heureux élus hissés d'une préfecture au gouvernement de la Cochinchine : Thomson d'abord, Filippini ensuite, aient été des recrues de choix; et pas même du tout venant.

Thomson devait en effet se rendre si fâcheusement célèbre par le coup de force de juin 1884 contre la Cour du Cambodge qu'il fallut bientôt le rappeler et l'envoyer par un pont d'or sur une voie de garage, en le dirigeant sur la légation de Copenhague, puis en le nommant trésorier payeur général à Marseille; poste où, en dépit de ses protestations, il fut laissé jusqu'à sa mort survenue en 1898; trop tôt pour que l'ultérieure fortune ministérielle de son frère valût pour le faire rebondir. Pour Filippini, neveu, — et c'était là son titre éminent — du député de la Cochinchine, Blancoubé, il commit de suite tant d'impairs et accumula tant d'erreurs qu'il eut bientôt tout le monde à dos, aussi

(1) Avec toutefois l'intermède de la guerre de 1870, où, seul des Préfets d'alors, il revendiqua sa place au feu et servit brillamment.

(2) Au 16 mai Le Myre administrait la Haute-Vienne et y avait gagné la haine des radicaux du cru. Ceux-ci s'agitèrent au printemps de 83, quand ils apprirent l'éventuelle mise à la retraite de leur ancien préfet. « Il serait scandaleux, écrit la feuille extrémiste de Limoges le 28 avril, de voir le sieur de Vilers continuer à émarger au budget de la République et à empocher notre argent... C'est pousser le rétablissement de l'Ordre Moral jusqu'à la folie... Quand nous voyons de pareilles compromissions, comment vouloir que dans nos campagnes illettrées l'on croie que la République existe réellement? » L'on recourut alors à cet expédient de pensionner l'ancien gouverneur sur la caisse des Invalides de la Marine. Ce qui permit d'ailleurs, lorsqu'on eut besoin en 1885 d'un homme qualifié pour composer les difficultés surgies à Madagascar, de le rappeler plus facilement à l'activité.

(3) Ainsi s'exprimait le correspondant d'un quelconque attaché du sous-secrétariat.

bien à Saïgon qu'à Paris. A telle enseigne que, quand il mourut subitement, le Département câbla sur l'heure pour qu'on fit savoir « le genre précis d'affection à quoi avait succombé M. Filippini », curiosité de suspicion d'ailleurs mal fondée, la mort du personnage due à un « abcès à caractère tétanique » ayant été aussi naturelle que possible. Je noterai simplement qu'avec la muflerie goujate des « Bureaux » volontiers féroces envers les cadavres qu'ils ne redoutent plus, l'on fit porter à la veuve la peine des échecs du mari; tandis qu'en effet l'attribution immédiate d'un débit de tabac confortable était quasi de droit pour les veuves des hauts administrateurs coloniaux morts en service, M^{me} Filippini (dont la position semble pourtant avoir été extrêmement précaire) attendit près de quinze ans que, sur les instances d'un parlementaire corse en forte influence sur Joseph Caillaux, alors ministre des finances, lui vînt enfin, en 1901 et sous la forme d'un bureau très modeste, un bien tardif secours.

Ce sont ces deux administrateurs qui ont lancé et essayé de faire passer dans les faits l'entreprise d'un protectorat à ce point resserré sur le Cambodge que ce n'eût guère été qu'une annexion déguisée. Rappelons que ce royaume, authentique, encore que bien humble héritier de la civilisation khmer, se trouvait depuis 1863 sous notre mouvance, dans quoi il avait trouvé l'unique moyen de ne pas achever d'être broyé entre ses deux coriaces et implacables voisins et ennemis : les Siamois et les Annamites.

Pourquoi Thomson se mit-il en tête, en juin 1884 et par un véritable coup de force, de placer le royaume en une sorte de position d'arrêts de rigueur? Pourquoi Filippini chercha-t-il jusqu'à sa mort (et en dépit de coups de caveçon lancés du Quai d'Orsay) à aller plus loin encore? C'est là une histoire sur quoi nous sommes parfaitement fixés. Le grand inspirateur de Thomson et de Filippini nous a, à cet égard, très abondamment renseignés par de nombreux rapports, quelques-uns extrêmement copieux, tous rédigés par lui, encore que Thomson en son temps les ait parfois signés. Il s'agit de Klobukowsky, secrétaire général du gouvernement de Cochinchine au temps de Thomson, puis, sous Constans, du gouvernement général de l'Indochine, et entre temps directeur du secrétariat particulier de Paul Bert dont il allait devenir le gendre.

De tous ces rapports constituant, et de loin, la source la plus abondante de nos informations, l'on trouvera ici des extraits; au sujet de quoi je rappellerai simplement que, s'étendant de 1884 à 1888, l'indicatif présent souvent de mise ne saurait se référer aux mêmes années.

Il convient au surplus de bien noter qu'avec Klobukowsky, nous

avons affaire à un haut seigneur du Régime et de l'Indochine. Et lorsque tel de ses jugements et telle de ses appréciations et tel des portraits dessinés par lui ne nous apparaîtront pas exempts de quelque outrage, nous ne saurions oublier que, toute sa vie, il fera figure de spécialiste confirmé, et l'un des plus valables, des questions indochinoises; à telle enseigne que, beaucoup plus tard, quand, en 1908, Clemenceau, président du Conseil, et son Ministre des Colonies Milliès-Lacroix chercheront une compétence et un caractère à leur estime capables de tenir la dragée haute aux fermiers généraux des grandes régies de Doumer, devenus trop entreprenants et trop indociles, ils ne croiront pouvoir faire un meilleur choix pour le poste de gouverneur général que celui de Klobukoswky. L'on ajoutera que ce dernier par surcroît fut représentant de la France à Bruxelles dans l'immédiate avant-guerre de 1914 (1). Donc, et tout au moins apparemment, un Seigneur et un Monsieur. Reportons-nous donc — avec une solide présomption de respect — à ce qu'il va nous exposer.

Or, si nous en croyions Klobukoswky, nous serions allés passer le carcan au cou de Norodom parce que c'était un mauvais roi et qu'il tyrannisait ses sujets. Écoutons l'accusation : « Le royaume de Cambodge vit dans la plus déplorable théocratie absolutiste... dont la science des lettrés et la civilisation d'une caste privilégiée ne réussissent pas à masquer la sauvagerie primitive et la superstition dégradante. Il s'offre comme la plus imbécile et la plus barbare des dominations issues de la force brutale de la soldatesque et de la fourberie d'une caste sacerdotale... Le fort y écrase impitoyablement le faible et la corruption politique y est portée à un degré absolument incroyable. »

Ces infortunés cambodgiens ont, par surcroît, de mauvaises mœurs : « La classe élevée de la population, tout en ne donnant à la femme que la valeur d'un objet de luxe, vit surtout de l'existence du harem. Il n'est de petit mandarin qui, prenant exemple sur ce qui se passe très haut, ne possède un nombre plus ou moins grand de femmes dont la coquetterie, les exigences, les dissentiments et les petits intérêts rivaux absorbent tous ses instants... Il est rare qu'au fond des difficultés politiques, l'on ne rencontre la trace d'une intrigue féminine. Cela se complique en ce qui touche le harem royal, de ce que presque toutes les femmes du roi ont des rapports clandestins avec les fils du roi... Seul à cet égard, le prince Duong-Chak se tient tranquille, car il n'a de

(1) Il en expédiait des rapports insistant sur la germanophilie des milieux dynastiques et militaires belges. L'on jugera par là que sa sûreté d'observation et de prévision n'était pas à toute épreuve ni de tout repos.

rapports qu'avec ses propres sœurs. Sur les très nombreuses femmes que compte le harem royal il n'y en aurait qu'une dizaine au plus qui seraient absolument fidèles au roi... »

Donc les Cambodgiens croupissent dans l'obscurantisme. Donc ils ont les mœurs les plus fâcheuses. En outre, ils détestent les Français et leur jouent quand ils le peuvent les tours les plus pendables. Et Klobukowsky de monter en épingle l'anecdote que voici : Il y a, détachés au Palais royal de Pnom-Penh, quelques matelots mécaniciens de nos équipages de la station navale de Cochinchine pour le service de deux canots à vapeur dont nous avons fait présent à Norodom et pour celui d'une machine élévatoire assurant l'approvisionnement en eau du palais. Ces braves gens vivent dans un coin des communs sans frayer avec grand monde. Mais il y a un fils du roi qui vient de temps à autre s'encanailler avec eux, leur apprendre les jeux cambodgiens et se faire, en retour, initier au secret de nos jeux de cartes.

Le jeune prince a promis de s'occuper des menus plaisirs de nos marins, mais avec une perfidie noire, il a soin de ne leur faire amener que des femmes malades, si bien que presque tous ces malheureux redescendent l'un après l'autre sur l'hôpital maritime de Saïgon. Et Klobukowsky ne manque pas d'annexer à son rapport les billets médicaux à l'appui.

Bref, les choses vont là-bas de mal en pis et pour résumer la situation Klobukowsky, oubliant qu'il fait écho à ses propres allégations, cite admirativement le rapport rédigé sur les affaires du Cambodge et au nom de la Commission compétente de la Chambre, le 29 janvier 1885, par le député Tenot, membre du Brain Trust de l'opportunisme et pensionné du 2 décembre :

« On ne sera pas surpris qu'une société soumise à un despotisme aussi extravagant, en proie aux plus odieuses iniquités sociales soit allée s'appauvrissant et se dégradant... Notre protection ne recouvrait en définitive qu'un système d'abus monstrueux, ruinant et dépeuplant le pays... Ce qui étonne, c'est que le Cambodge ait pu suffire jusqu'à ce jour à l'entretien du mandarinat, de la famille royale, du monarque et de son invraisemblable sérail (1). »

(1) A cette tradition bien établie chez les républicains opportunistes, d'un invraisemblable et monstrueux despotisme cambodgien s'oppose, bien plus proche de la vérité, la déposition des militaires en service dans le pays. Par exemple, le général Begin, homme de grand bon sens, remarque, touchant les rapports de Klobukowsky :

« Le Cambodge était loin d'être aussi misérable qu'on veut bien le dire. Il y avait certainement des abus, mais le peuple en général était heureux. »

Est-il besoin de marquer que tout cela se présente comme étant, je n'oserais dire de la farce — le mot serait tout à la fois excessif et injuste —, mais je dirais volontiers de la surface.

Si soucieux que l'on soit de venir en aide à un peuple opprimé, si féru d'idéologie que l'on se proclame (et Klobukowsky avait incontestablement des parties d'esprit étroit et de sectaire idéologue), ce n'est pas pour des raisons de cet ordre que l'on se lance dans pareille aventure. Aussi bien, après avoir poussé le grand air de « Mort aux tyrans », Klobukowsky se met à table, pour longuement manger le morceau : Nous sommes allés appesantir notre emprise sur le Cambodge parce que, du moment que la Métropole pour ses besoins tonkinois mettait la Cochinchine à très large contribution, il fallait de toute nécessité procurer à cette colonie une compensation. Cette compensation, ce seraient, pour les blancs de Saïgon, les affaires du Cambodge — commerce, pêcheries, salines, bien d'autres encore — à arracher au monopole chinois entre les mains duquel avait abdicqué la nonchalance cambodgienne. Et pour le peuple annamite des provinces de l'Ouest cochinchinois, ce seraient les bonnes terres cambodgiennes à mettre en une exploitation plus profitable que cette même indolence ne le saurait jamais faire. Voilà la vraie raison et celle-là peut apparaître pleinement valable.

Seulement, de cette explication véridique authentifiée par Klobukowsky lui-même, il y a — comme il se doit — plusieurs versions. Voyons d'abord la sienne.

Selon lui, le but cherché étant, en même temps que d'apporter au Cambodge un gouvernement meilleur, de secouer le monopole économique des Chinois et de mettre les ressources du pays en exploitation plus profitable, il convenait de se hâter, car il y avait déjà à pied d'œuvre à Pnom-Penh un groupe de Français, « écume, affirme Klobukowsky, de la population de Saïgon qui, elle-même, comporte pas mal d'éléments troubles », un groupe donc de Français qui, flatteurs et exploiters de Norodom et faisant leur jeu avec des Chinois, étaient en train de mettre la main en des formes extrêmement abusives sur le gâteau cambodgien. Et Klobukowsky de nous tracer de ces personnages une longue galerie de portraits qui, tous, seraient à citer; non sans observer toutefois qu'il n'est pas impossible qu'il y ait dans leur présentation quelque procédé littéraire. Je m'explique : Klobukowsky — qui avait une forte culture classique et qui, manifestement, trouvait son plaisir à rédiger — semble bien — consciemment ou non — avoir cédé à l'attrait du pastiche. Quand il parlait des femmes du harem et des jeux divers dont elles trompent leurs longues indolences, c'était, à n'en pas

douter, sur le Montesquieu des *Lettres persanes* qu'il se modelait. Un peu plus loin, traitant des manigances des féodaux de la Cour, il se réfère expressément aux mémoires du Cardinal de Retz et aux troubles de la Fronde. Pour nous peindre les affairistes et les faisans qui grugent Norodom, c'est sur La Bruyère et ses *Caractères* qu'il cherche à s'aligner. Écoutons-le :

« M. Caraman est un des plus vieux colons de l'Indochine. De sens moral complètement oblitéré, il a tout entrepris et n'a jamais réussi et cherche à vivre; capable de tout, même d'une bonne action. »

« M. Chabrier, secrétaire de M. Blancoubé, est un reporter sans valeur, tour à tour au service de la réaction, de l'intransigeance et du Gouvernement. Passant dans l'antichambre de tous les mondes et dans les couloirs du Parlement, il colporte de l'un à l'autre les racontars, les calomnies, les fausses nouvelles et parfois les vraies. Bon à toutes les besognes secondaires pourvu qu'elles lui rapportent quelque chose; brûlant sans vergogne ce qu'il adorait la veille. Il est de ces gens que l'on connaît pour les avoir vus partout; on leur serre la main, on leur parle, on les écoute... Qui sont-ils? D'où viennent-ils? Que font-ils? On se le demande un instant et, ne trouvant pas de réponse, l'on n'y pense plus » (1).

Et voici, le plus poussé de tous, le portrait d'un prochain député de la Cochinchine :

« Ternisien, créole de la Guadeloupe, ancien magistrat, rédacteur en chef de *l'Unité indochinoise*; un de ces agents d'affaires coloniales qui connaissent assez le code pénal pour ne jamais dépasser la limite au delà de laquelle se rencontrerait la police correctionnelle... Audacieux, hâbleur, convaincu que l'aplomb mène à tout, nourrit toutes les convoitises et toutes les ambitions. Accusé d'avoir proposé au roi Norodom de soutenir les intérêts du roi contre ceux du Gouvernement de la République, il n'hésite pas à répondre que, n'étant plus fonctionnaire, ni encore député, il est parfaitement libre d'agir comme bon lui semble; et que, d'ailleurs, c'est dans l'intérêt de la France qu'il a fait cette proposition. »

Ainsi se présente la version Klobukowsky. Est-il besoin de dire qu'il s'en offre d'autres? Il y en a une en tous cas dont nous trouvons l'écho dans les allégations des avocats saïgonnais plaidant des affaires d'ordre privé, en particulier les ruptures de contrats décidées d'autorité, après notre coup de force de juin 1884. Aux termes de ces allégations

(1) Ce Chabrier peut apparaître ressembler comme un frère à tel figurant du plus retentissant des avant-derniers scandales indochinois.

diverses — dont nous trouvons l'écho dans maint entrefilet de la presse saïgonnaise (1); chose d'autant moins surprenante au demeurant que c'étaient les avocats eux-mêmes qui fournissaient les journalistes de copie —, Thomson n'aurait pas été vierge de toute arrière-pensée de concussion quand il était venu signifier à Norodom notre tutelle accrue. En particulier, en même temps qu'il confirmait au roi la promesse de la réouverture et de la réorganisation du jeu des 36 bêtes, il aurait cherché à en faire attribuer la ferme aux meneurs d'un clan — ou d'un gang — où dominaient des affairistes corses et francs-maçons et spécialement le maire de Saïgon, Cardi. Norodom n'ayant pas voulu acquiescer, Thomson aurait alors retiré l'autorisation déjà souscrite par lui.

C'est sur de telles prémisses que, pour la période retenue en cet essai, s'était établie notre politique. Une révolte dynastique étant survenue en 1885-86 et qui nous avait beaucoup gênés, les résidents envoyés pour réparer la vaisselle cassée par Thomson et Filippini, à savoir : Piquet et de Champeaux — tous deux venus de la Marine à l'Administration au temps des Amiraux — avaient fini par établir comme une cote mal taillée : sans revenir en droit sur le coup de force de juin 1884, ils en avaient suspendu et, dans une large mesure, neutralisé l'effet pratique.

A la base de leur façon de faire, il y avait cette conviction que les Cambodgiens étaient des gens éminemment sympathiques et le vieux Norodom, un homme après tout fort buvable; mais que l'indolence et l'apathie de tous ne pouvaient pas ne pas aboutir à une décadence et à une disparition plus ou moins prochaines. En attendant leur belle mort, il fallait ne pas les brusquer, les amadouer, les rassurer et leur faire, au Roi comme à son peuple, une vieillesse heureuse.

C'est ce que marquait très bien de Champeaux :

« 20 Juin 1888. — Les dispositions d'esprit du roi Norodom à notre égard se sont modifiées depuis le coup de force du 17 juin 1884 où il a vu sa fortune, sa liberté et celle de sa famille menacées... Je ne retrouve plus en lui la confiance qu'il avait dans les Amiraux, premiers gouverneurs de la Cochinchine, pour lesquels il a conservé un culte qu'il ne se donne pas la peine de cacher...

« L'instabilité de nos institutions indochinoises n'est pas faite pour

(1) Sauf bien entendu de celle qui mangeait au râtelier du gouverneur; ce serait une étude à la fois savoureuse et effarante que de s'essayer à décrire la presse française indochinoise d'alors. Il apparaît en tout cas que c'est pour avoir, à son étape tonkinoise, bien connu et équitablement apprécié les méthodes et agissements de ces journalistes, que Lyautey a toujours violemment refusé de tolérer au Maroc la moindre amorcée de liberté de la presse.

le rassurer... Nous aurions tort de croire, avec la forte majorité des publicistes français, que Norodom est un roi nègre facile à amadouer avec des colliers de verroterie et des boîtes à musique. Norodom, né et élevé à la Cour de Siam, y a acquis une science politique asiatique extrêmement élevée et une très haute opinion de la noblesse de sa race. On peut dire sans se tromper qu'il est le premier Cambodgien de son royaume s'il n'en est pas le seul. »

De Champeaux, pour autant, ne croyait pas à de mauvaises intentions de Norodom à notre endroit :

« 2 octobre 1888. — Le Roi sait très bien qu'il est dans nos mains et n'a nulle envie d'en échapper, bien convaincu qu'il est, après trois cents ans de servitude siamoise et annamite, que son royaume n'a de chance de durer quelque temps encore que sous notre protectorat.

« Il a à cet égard conservé des restes de confiance en nous que nos violences du 17 juin 1884 elles-mêmes n'ont pu complètement ébranler. Il croit fermement que nous le laisserons finir sa carrière sur son trône parce qu'il se considère à notre endroit comme un vieil ami auquel nous ne voudrions pas jouer de trop mauvais tours. »

Et De Champeaux ne pensait pas autrement l'égard du peuple lui-même :

« 9 mars 1889. — La race cambodgienne s'éteint d'année en année et l'on est étonné de voir chez elle, sous les apparences d'une vigueur dix fois supérieure à celle des Annamites, une stérilité qui fait sourire de pitié les prolifiques habitants de l'Annam... Nous devons encourager la féconde et pacifique invasion du Cambodge par les Annamites...

«..... L'idée de redonner de la vigueur aux Cambodgiens plaît aux sociétés savantes de France et la restauration de l'Empire Khmer par la France est encore le rêve de beaucoup d'illuminés et sur quoi s'est récemment échauffée notre Académie des Inscriptions elle-même... En fait, mieux vaut le laisser mourir de sa belle mort en lui préparant un remplaçant vigoureux et vivace : l'Annamite... Notre politique doit être en apparence de défendre *les bons* cambodgiens contre les persécutions des *méchants* annamites... mais, en fait, de favoriser ces derniers, mieux taillés pour la lutte, plus sociables et plus travailleurs... Je suis convaincu que le peuple cambodgien ne saurait renaître de ses cendres... Il n'y a qu'à le laisser mourir en cherchant à lui adoucir l'amertume de ses derniers jours. »

C'est dans cette ambiance et dans cette atmosphère qu'il faut, je crois, restituer l'aventure si connue de Constans.

De quoi s'agissait-il?

De Champeaux avec qui Constans semble (pour quelle raison, on

ne sait?) avoir eu partie liée, disait qu'il convenait de ne brusquer ni ce vieillard, ni son peuple. Comment donc? On aurait pour eux tous les égards. Constans sut donc, même par le truchement de l'interprète, faire du charme et déployer à l'usage de son royal interlocuteur toutes les séductions de sa verve languedocienne, bitterroise et toulousaine à la fois.

Le Roi s'ennuyait un peu? Que ne voyageait-il pour se distraire! Lui, Constans, l'invitait à venir en France pour la prochaine exposition internationale où seraient rassemblées toutes les merveilles du monde. Le roi craignait les voyages en mer et la promiscuité d'un grand paquebot. Qu'à cela ne tint! Lui, Constans, ferait réparer à l'intention de Norodom le yacht « Peluse » sur lequel l'Impératrice Eugénie s'en était venue inaugurer le canal de Suez et qui, depuis, gisait à Toulon, abandonné et inutile dans un coin du Mourillon. Et le Roi alors, mis en confiance, de faire ses confidences à un interlocuteur si bien disposé. Il n'avait plus assez d'argent et ne savait comment joindre les deux bouts. Il y avait cette histoire du jeu des 36 bêtes au sujet de quoi les méchants MM. Thomson et Filippini l'avaient roulé. — Que Sa Majesté se rassurât! Foi de Constans, toutes les autorisations nécessaires seraient données. Écoutons les commentaires de Richaud, successeur de Constans : « 10 juin 1888. — Le rétablissement du jeu des 36 bêtes a soulevé au Cambodge un vif sentiment d'indignation... Les banques, même étrangères, avaient refusé toute avance aux fermiers, ne voulant pas se faire les complices d'une cause de ruine pour le pays... Les cadeaux reçus par M. Constans à la suite de cette concession ont produit à Saïgon un vif sentiment d'étonnement et d'indignation.

« La coïncidence d'un de ces présents avec l'autorisation accordée à Sa Majesté Norodom a donné lieu à des commentaires véritablement injurieux pour la réputation de mon prédécesseur. Je ne vous cacherais pas, M. le Ministre, que j'en ai été d'autant plus péniblement affecté qu'il m'était impossible de les démentir, ni même de chercher à les justifier d'une manière quelconque. La brutalité de certains faits en rend toute justification impossible. Il est avéré à Saïgon que Sa Majesté Norodom, immédiatement après avoir obtenu de M. Constans le rétablissement du jeu des 36 bêtes, détacha sa ceinture d'or fermant par une plaque enrichie de diamants et la donna à M. Constans. Ce présent, à cause de sa grande valeur, pouvait-il être rangé dans la catégorie des cadeaux d'usage tels que bagues, plats d'or et d'argent que Sa Majesté cambodgienne avait du reste généreusement distribués à ses hôtes? Je n'ai pas à m'occuper de la question de personne et je la

laisse absolument de côté, mais ne pensez-vous pas, M. le Ministre, que, dans un pays où parmi la population indigène la vénalité est à l'ordre du jour, où de malheureux agents subalternes sont constamment exposés à cette dangereuse tentation de recevoir des cadeaux, cet exemple venu de si haut présente un caractère tout particulier de démocratisation? »

L'on comprend qu'à quelques mois de là, Constans, liquidateur de Boulanger et ministre tout-puissant de la République sauvée par ses soins, ait sur l'heure, et par une révocation retentissante, fait régler son compte (son compte administratif s'entend) à l'infortuné Richaud, ce dernier, par surcroît, voué à une mort subite qui l'emporta, quelques jours après son embarquement à Saïgon, sur le paquebot le ramenant en France (1).

* * *

Si l'on essaie d'extraire une façon de conclusion d'épisodes si divers, l'on ne laisse pas que d'éprouver quelque sentiment d'embarras.

L'on pourrait penser, à première vue, que la somme des échecs l'emporte, et de beaucoup, sur celle des réussites. Dans un rapport de mars 1889, Richaud étale longuement et lourdement ses inquiétudes, mettant avant tout l'accent sur la médiocrité du personnel administratif européen aux ordres du Gouverneur Général :

« Ce personnel a des origines diverses : quelques-uns sont venus ici à un âge très avancé n'ayant jamais servi dans aucune administration... Il y a aussi un certain nombre d'officiers démissionnaires, soit par dégoût de leur métier, soit pour avoir commis des actes frisant l'indélicatesse... tous venus rêvant de positions très lucratives et comptant sur la puissance des protecteurs pour leur tenir lieu des services qu'ils n'avaient pas... Sans doute, il y a, à côté d'eux, des fonctionnaires de carrière dont certains, tels les administrateurs des affaires indigènes de Cochinchine, de premier ordre, mais il n'y a dans l'ensemble de ce personnel aucune cohésion, et ceux qui sont dévoués à leur métier et à leur chef sont en forte minorité.

« Les grands chefs qui se sont succédé ici à la tête de cette importante administration sont arrivés de France, chacun accompagné d'un certain nombre de collaborateurs, et n'ont pas tardé en outre à se créer chacun un parti dans les rangs du personnel; les changements fréquents

(1). Sur les circonstances de cette mort, cf. in « *Revue de l'Histoire des Colonies* » année 1952 l'article « *Administrateurs d'Indo-Chine (1882-1890)* ».

qui ont eu lieu dans la haute direction ont ainsi introduit au Tonkin des castes de fonctionnaires antagonistes... sans entente ni harmonie et en forte défiance... peu de fonctionnaires échappent à ce malaise pour se confiner dans leur devoir professionnel et n'être inféodés à aucun parti.

« La faute en est à un favoritisme inouï qui fait dévier les meilleures résolutions. Il a semblé acquis que l'esprit d'intrigue pouvait remplacer la capacité... Or, il ne devrait arriver ici que des hommes d'élite suppléant par leur activité et leur initiative à leur petit nombre et à l'absence de règlement. Ce qui manque ici, c'est l'esprit de foi dans le lendemain, aussi bien chez les fonctionnaires que chez les colons. »

Vues manifestement pessimistes. Il y avait certes, parmi les fonctionnaires, beaucoup de médiocres, et pas mal d'improbables; il ne s'en constituait pas moins peu à peu une armature administrative qui, surtout pour les régies financières, préparait l'avenir. Observateur moins amer que Richaud, de Champeaux écrivait le 30 juin 1888 :

« Nous pouvons, car nous y avons intérêt, laisser la bride flotter sur le cou de Norodom jusqu'à sa mort... Dès maintenant, nous tenons les 2/3 du budget par les impôts indirects... A la première occasion, nous établirons à Pnom-Penh une succursale de la Banque d'Indochine... Ce jour-là, les serres du protectorat se seront refermées et tout sera dit. »

Richaud d'ailleurs si pessimiste ne laissait pas que de noter dans ce bilan certains éléments d'actif non négligeables :

« Il y a parmi les colons, à côté d'aventuriers peu estimables, des hommes d'une très grande énergie, venus avec des capitaux, qui travaillent et qui veulent travailler, qui ont une foi robuste dans l'avenir du pays, mais leur foi risque d'être éternuée par l'incertitude du lendemain. »

C'est avant tout, en effet, dans le peu de stabilité de notre entreprise tonkinoise elle-même que Richaud voyait le mal essentiel :

« Ce qui énerve tout, c'est l'existence du Tonkin chaque année remise en question devant les Chambres... Et dire que la cause de ce malaise est due à ce que les partis métropolitains ont choisi le Tonkin comme champ de bataille! Ah! si l'on pouvait se douter en France du mal que nous font ces luttes ardentes et passionnées et le plus souvent injustes qui retentissent du haut de la tribune et dans la presse, certainement par patriotisme, l'on se tairait... Mieux vaudrait s'en aller immédiatement si cette situation devait se perpétuer. Et pourtant, personne n'oserait proposer l'évacuation du Tonkin... Les gens de bonne foi savent la chose impossible et que nous y sommes venus par

la force des choses. Eh bien alors, qu'au lieu de tout énerver par des attaques incessantes, l'on ne fasse plus du Tonkin une arme de guerre!

« Lorsque j'avais l'honneur de gouverner les Indes françaises, j'eus l'occasion de me rencontrer à Delhi avec le Vice-Roi Lord Dufferin. Il suivait attentivement la politique récente que nous avons inaugurée dans ce pays et les polémiques soutenues dans la presse locale et métropolitaine. Au cours de notre entretien qui dura plus de cinq heures, il me dit : « Ce qui nous a permis de constituer cet immense Empire des Indes, d'y assurer notre domination, d'obtenir les résultats et de retirer les profits que vous avez pu constater, c'est que jamais l'Inde n'a servi de tremplin à l'opposition. Nous sommes divisés chez nous, mais au Parlement comme dans la presse, au regard de l'Inde, il n'y a que l'Angleterre. »

« Pour moi, je suis très optimiste quant aux ressources du Tonkin, appelé je crois à devenir le plus beau fleuron de notre domaine colonial, mais il ne serait que temps de substituer à la politique des mots et des tergiversations, celle de la résolution, du travail et de l'entente. »

A en croire Richaud, il s'agissait donc avant tout de mettre le Tonkin hors du circuit des polémiques. Or, en même temps et dans la métropole, une opinion se dégagait que, malgré tout, l'on sortirait de nos difficultés.

Un mot prêté à M. Eugène Étienne — l'on ne prête qu'aux riches — peut avoir à cet égard une valeur d'indication. Cet homme au verbe libre avait, paraît-il, coutume de répéter dans l'intimité en ces années 1888-89 : « L'on vit très bien avec la vérole; notre vérole, c'est le Tonkin. Il n'y a pas de raison que nous ne finissions par vivre, lui et nous, en bonne intelligence. » Et, de fait, à partir de 1890, on verra les fureurs parlementaires et les polémiques de presse s'espacer, se faire plus rares et perdre graduellement de leur virulence; à telle enseigne que les protestations touchant les dépenses indochinoises finiront par ne plus avoir guère qu'une valeur rituelle.

A tenir pour authentique le propos d'Eugène Étienne, ce serait donc comme une accoutumance, une mithridatisation qui aurait peu à peu amené l'opinion française à une moindre sensibilité sur le fait de l'Indochine.

Il y a très probablement une part de vérité dans cette vue des choses, mais je la croirais volontiers incomplète. Si l'Indochine et le Tonkin, à partir de ces années-là, cessent d'avoir la vedette dans les polémiques, si les apôtres (ou les maniaques) de la résistance à la politique d'expansion renoncent à faire du Tonkin leur terrain de combat de prédilection, c'est qu'ils ont désormais d'autres chevaux de bataille à enfour-

cher et d'autres querelles à soulever qu'ils peuvent espérer plus payantes.

A partir de 1890, en effet, c'est la grande bagarre africaine qui s'allume et à laquelle va si largement sacrifier l'éloquence des anti-coloniaux : ce sont les affaires du Dahomey, du Soudan, c'est l'expédition de Madagascar — en attendant que notre expansion marocaine vienne fournir la matière des retentissantes polémiques de Jaurès — qui vont constituer les grands sujets de discussions et de controverses. Que l'on se rappelle l'effarement suscité dans l'opinion au début de 1894 par le massacre de la colonne Bonnier suivant de si près la prise de Tombouctou, affaire qui, aux conséquences parlementaires près, détermina un frémissement analogue à celui du « désastre » de Langson. Que l'on évoque l'émotion soulevée par les hécatombes de milliers de petits soldats de vingt ans sacrifiés aux fièvres malgaches. Le Tonkin a décidément passé la main et ne fait plus recette. Il y a désormais bien d'autres thèmes — et plus actuels — à exploiter.

Si l'on accepte ce point de vue, il y aurait donc lieu d'admettre que c'est parce que moins gênés par les polémiques et plus libres de leurs mouvements que des hommes forts, Lanessan et Rousseau, en attendant Doumer le grand démiurge, allaient pouvoir développer là-bas, en quasi-liberté de manœuvre, une politique tout à la fois de centralisation administrative et — dans ce cadre unitaire plus ou moins judicieusement forgé — de mise en œuvre des si multiples ressources culturelles et matérielles offertes par les pays, splendides autant que divers, rassemblés depuis 1857 sous notre direction et sous notre maîtrise.

Marcel BLANCHARD

Ancien professeur à la Sorbonne.